

20 25

FUTUR EN CHANTIER

des services de garde éducatifs à l'enfance
pensés avec et pour les familles



LIVRE BLANC
Par Ma place au travail

Le contenu de ce livre blanc a été rédigé et édité par Ma place au travail.
Ce document est accessible en ligne, sur le site web de [Ma place au travail](#).

Coordination de la consultation citoyenne

Gabrielle Champagne, Coordinatrice à la mobilisation

Rédaction

Gabrielle Champagne, Coordinatrice à la mobilisation

Marjorie Peyric, Coordinatrice aux communications et aux projets spéciaux

Relecture

LN Saint-Jacques, Directeur' général par intérim

Julie Nadeau, Présidente du conseil d'administration de Ma place au travail

Révision linguistique

Isabelle Bouchard, rév. a., Bla bla rédaction

Conception graphique et mise en page

Émilie Tran, Bénévole pour Ma place au travail

Marjorie Peyric, Coordinatrice aux communications et aux projets spéciaux

Photographies

Canva

La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.
Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

EN BREF

Futur en chantier : des services de garde éducatifs à l'enfance pensés avec et pour les familles

Les grandes recommandations de Ma place au travail issues des voix de centaines de parents :

RENFORCER LES STRATÉGIES D'INFORMATION DES PARENTS SUR LE RÉSEAU DES SGEE DÈS LA PÉRIODE PRÉNATALE, pour soutenir une compréhension claire de son fonctionnement ainsi que pour faciliter la recherche de place et l'utilisation des services.

1

2

SIMPLIFIER LES PROCESSUS D'INSCRIPTION ET DE RECHERCHE DE PLACE, en reconnaissant la charge mentale déjà significative des parents de jeunes enfants et l'importance de la prévisibilité du moment d'entrée en service.

3

ASSURER UNE TRANSITION COHÉRENTE ENTRE LES PRESTATIONS DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP), L'ACCÈS AUX SGEE ET LE RETOUR AU TRAVAIL OU AUX ÉTUDES, en reconnaissant les trous de service des politiques publiques et en améliorant l'arrimage entre ces différentes composantes du parcours des parents.

5

4

GARANTIR AUX FAMILLES UN RÉSEAU DE SGEE UNIVERSELLEMENT ACCESSIBLE ET CENTRÉ SUR LEURS BESOINS, qui non seulement atteint l'équilibre entre l'offre et la demande de places, mais confère une réelle liberté de choix et un pouvoir d'agir aux parents.



FAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA QUALITÉ DES SGEE DES PRINCIPES INDISSOCIABLES, en plaçant la qualité éducative et le développement optimal de l'enfant au cœur de toutes les décisions et en misant sur la valorisation, la reconnaissance et la formation du personnel éducateur.

7

DÉVELOPPER UN RÉSEAU 100 % SUBVENTIONNÉ MISANT D'ABORD SUR LES CPE, tout en renforçant les standards de qualité et le soutien offert aux milieux familiaux et en augmentant l'offre de places pousins.

6

FAIRE DU RÉSEAU DES SGEE UN MODÈLE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'INCLUSION, sensibilisé et capable de répondre de façon équitable et adaptée à la diversité des réalités familiales.

8

DÉPLOYER UN RÉSEAU DE SGEE DE PROXIMITÉ OUVERT SUR LES COMMUNAUTÉS, tout en mettant sur pied des solutions innovantes dans les milieux de travail pour les secteurs à horaires ou lieux atypiques.

9

RECONNAÎTRE PLEINEMENT LES SGEE COMME UN MAILLON D'ÉDUCATION À PART ENTIÈRE ET UN LEVIER DE JUSTICE SOCIALE, en affirmant leurs bénéfices pour les familles comme pour l'ensemble de la société, afin d'en faire un véritable projet national, structurant et durable.



CONDITIONS DE SUCCÈS

- Une volonté politique claire et assumée
- Une vision centrée sur les besoins réels des familles
- Une reconnaissance officielle du trou de service comme un enjeu public
- Une gouvernance interministérielle forte
- Des investissements prévisibles et à la hauteur des ambitions
- Une approche territoriale souple et différenciée



- La mobilisation des partenaires du réseau
- Une stratégie ambitieuse de main-d'œuvre
- Une attention explicite à l'égalité des genres
- Une culture de transparence, d'évaluation et d'amélioration continue
- Une écoute continue des parents



REMERCIEMENTS

MERCI à tous les parents qui ont participé à la démarche de consultation citoyenne présentée dans ce livre blanc, dont les voix ont nourri les constats exposés et les recommandations formulées.

MERCI aux organisations et aux personnes qui ont contribué à diffuser le questionnaire en ligne, ainsi qu'aux organisations qui, de près ou de loin, ont aidé Ma place au travail à joindre des parents pour les séances de discussion :

Bedon & Bout'chou (Sherbrooke)
Maison de la Famille MRC Bonaventure
Maison de la famille Avignon (Carleton-sur-Mer et Pointe-à-la-Croix)
Maison des Familles de Victoriaville
Carrefour Familial des Moulins (Terrebonne)
Service de référence en périnatalité pour les femmes immigrantes de Québec
Maison citoyenne des familles de Shawinigan
Maison de la Famille de la MRC de l'Islet (Saint-Jean-Port-Joli)
Maison des Familles de Rimouski-Neigette
Maison de la Famille du Grand-Portage (Rivière-du-Loup)
Ressource Parenfants (Bergeronnes)
La Nichée (Alma)
Mouvement allaitement du Québec
Fédération Nourri-Source
Ex aequo (Montréal)
Maison des Familles de la Matapédia
Maison de la Famille de Mirabel
Maison de la Famille Beauce-Etchemins
Centre communautaire Entre-Nous (Gatineau)
Maison de la Famille Vallée-de-la-Lièvre (Gatineau)
Maternaide (Trois-Rivières)
Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges
Carrefour Familles Monoparentales (Québec)
J'me fais une place en garderie (Montréal)
Table de concertation pour l'inclusion en services de garde des enfants ayant besoin de soutien particulier - région de Montréal
La Clef de la Galerie (Fortierville)
Syndicat L'INTER
Place aux jeunes en région

MERCI à l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour son précieux accompagnement tout au long de la démarche de consultation.

MERCI à la Fondation André et Lucie Chagnon (FLAC) ainsi qu'au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour leur soutien financier.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
L'évolution du réseau des services de garde au québec	2
Contexte et objectifs de la consultation citoyenne	7
Futur en chantier : une vision du réseau des SGEE issue des voix de centaines de parents... en neuf recommandations	11
Recommandation 1	12
Recommandation 2	16
Recommandation 3	22
Recommandation 4	28
Recommandation 5	40
Recommandation 6	47
Recommandation 7	57
Recommandation 8	64
Recommandation 9	70
Conditions de succès	74
Conclusion	78
Références	80

INTRODUCTION

Ma place au travail est née en 2021 du cri du cœur d'une maman québécoise devant l'impossibilité de compléter ses études et de retourner sur le marché de travail, faute de place en services de garde éducatifs pour son enfant. Son appel, lancé sur les réseaux sociaux, a rapidement trouvé écho auprès de milliers de familles vivant des réalités similaires partout au Québec.

De cette mobilisation citoyenne est née une voix collective. Aujourd'hui devenue un organisme à but non lucratif, Ma place au travail a pour mission d'**agir auprès des instances gouvernementales et autres actrices et acteurs concernés pour qu'au Québec, tous les enfants d'âge préscolaire aient accès à une place abordable, de qualité et inclusive en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)**. Au cœur de cette mission, représenter les parents, faire entendre leurs diverses réalités et défendre leurs intérêts.

Ma place au travail œuvre à tisser des liens entre parents, acteurs du réseau et décideurs, afin de contribuer à trouver des solutions à court, à moyen et à long terme pour résoudre la pénurie. Par ses actions, l'organisation met également en lumière les conséquences bien réelles de cette pénurie sur la vie personnelle, professionnelle et financière des parents, tout en offrant un espace de solidarité et d'échange d'informations.



L'organisation défend aussi l'accessibilité et la qualité du réseau des SGEE, considérant l'accès à des services éducatifs à la petite enfance comme un levier essentiel d'égalité des chances et un droit qui devrait être inconditionnel et fondamental, au même titre que l'éducation.

Ma place au travail se positionne, par ailleurs, comme une organisation féministe, soucieuse des impacts disproportionnés de la pénurie de places en SGEE sur les mères : freins à l'emploi, recul de l'autonomie financière, interruption ou ralentissement de parcours professionnels et pénalité persistante liée à la maternité.

Depuis sa création, Ma place au travail a effectué des centaines d'interventions médiatiques, pris part à de nombreuses rencontres avec différentes instances gouvernementales, puis informé et mobilisé des milliers de parents à travers la province. Le présent livre blanc s'inscrit dans la continuité de cet engagement : **propulser des constats clairs, porter la voix des familles et contribuer à l'élaboration de solutions durables pour l'avenir du réseau des SGEE du Québec.**

L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DES SERVICES DE GARDE AU QUÉBEC

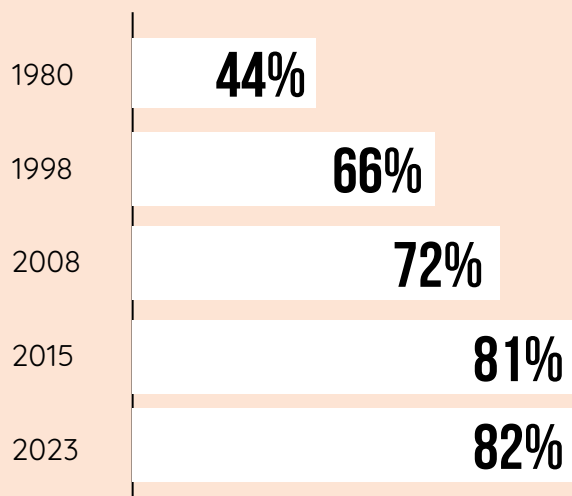
C'est pendant la Révolution tranquille qu'ont commencé à s'affirmer, au Québec, les luttes féministes et populaires en faveur de la mise en place d'un réseau de garderies subventionnées par l'État¹. Ces revendications répondaient à des objectifs clairs : sortir les familles et les mères de la pauvreté, particulièrement les mères monoparentales, et permettre aux femmes d'avoir le choix de s'émanciper à l'extérieur de la sphère domestique en accédant aux études, à l'emploi et à une pleine autonomie économique.

Dès les années 1960, les besoins en services de garde éducatifs à l'enfance étaient déjà importants et cette réalité s'est intensifiée au fil des décennies : en 1986, on estimait à 300 000 le nombre d'enfants de moins de 6 ans devant être gardés quotidiennement².

Ces données illustrent que **la pression sur les services de garde ne constitue pas un phénomène récent, mais une réalité structurelle qui s'est amplifiée** avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et qui s'inscrivait déjà dans une tendance durable.

Or, malgré cette progression constante des besoins, **la succession des gouvernements s'est accompagnée d'orientations changeantes et d'investissements publics variables, sans que l'offre de services suive pleinement l'évolution démographique, sociale et économique du Québec.**

PROPORTION DES MÈRES D'ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS ACTIVES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC^{3,4}



Avant la création du réseau des centres de la petite enfance (CPE) en 1997, l'accès aux services de garde au Québec demeurait fragmenté et profondément inégal. L'offre reposait en grande partie sur des garderies privées, coûteuses, soutenues par des œuvres de charité ou des communautés religieuses. Malgré leur apport, ces services ne permettaient de répondre qu'à une fraction des besoins des familles⁵.

Une première étape d'encadrement est franchie en 1972, avec la publication des premières normes provinciales en matière de services de garde. Celles-ci établissaient des exigences liées à la santé et à la sécurité, à l'alimentation, à l'équipement, ainsi qu'à la mise en place de programmes d'activités favorisant le développement des tout-petits⁶. Toutefois, l'absence de financement suffisant, d'un encadrement structuré et de formation du personnel limitait grandement le potentiel éducatif de ces services, contribuant au maintien d'importantes inégalités sociales et économiques entre les familles.

Les constats formulés à l'époque témoignent de la fragilité persistante du réseau. En 1982, Mme Claudette Pitre-Robin, figure bien connue dans le milieu, écrivait : « **Après dix ans de luttes et de pression multiples, dix ans de cris désespérés, dix ans d'espoirs déçus – la vie des garderies est en péril.** »⁷ Quelques années plus tard, en 1993, le Conseil de la famille brossait un portrait tout aussi préoccupant dans son rapport Les services de garde au Québec : un équilibre précaire, soulignant l'important écart qui subsistait entre les besoins des familles, l'accessibilité des services, leur qualité et le soutien accordé par l'État⁸.

Un tournant majeur survient en 1997 avec l'adoption de la **première politique familiale du Québec et la mise en place du réseau des CPE**⁹.

En instaurant des services de garde éducatifs subventionnés à 5 \$ par jour, le Québec se dotait d'un modèle novateur fondé sur l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité éducative, modèle qui l'a propulsé comme exemple à travers le monde.

Les retombées de cette réforme ont été considérables. Alors que le Québec figurait auparavant parmi les provinces canadiennes où le taux d'emploi des femmes était le plus faible, la participation des mères de jeunes enfants a considérablement augmenté. Entre 1998 et 2014, le taux d'activité des mères de jeunes enfants a augmenté de 13 points au Québec, comparativement à une hausse de 4 points dans le reste du Canada. Entre 1998 et 2008, ce sont environ 70 000 femmes supplémentaires qui ont pu entrer sur le marché du travail¹⁰.

Cette hausse de la participation féminine a non seulement accru le revenu des ménages, mais également généré d'importantes recettes fiscales pour le gouvernement. **Le réseau des SGEE s'est ainsi imposé non seulement comme une politique familiale ambitieuse, mais aussi comme un puissant levier de développement économique et d'équité sociale.**



Malgré ces avancées structurantes, le projet d'un réseau de SGEE subventionné accessible à toutes les familles n'est jamais complètement arrivé à maturité. Plus de 25 ans après sa création, le réseau fait toujours face à des défis persistants : manque de places, pénurie de personnel qualifié, bris de service, qualité éducative variable, manque de places subventionnées, etc.

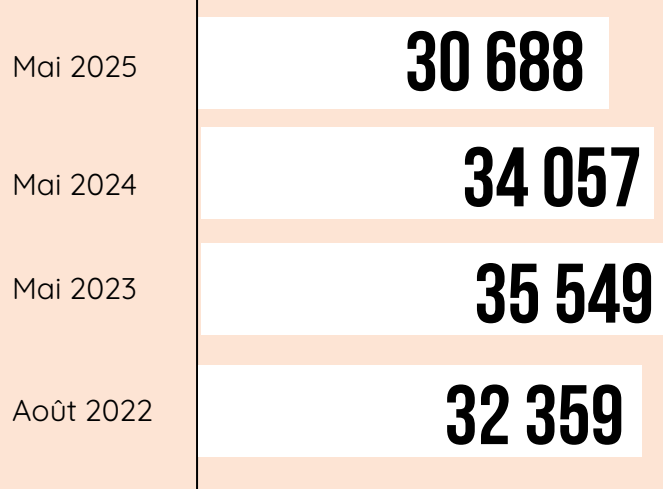
Au cours des dernières décennies, la transformation du marché du travail et des structures familiales a largement accru les besoins en services de garde éducatifs, la participation des mères au marché du travail ayant connu une progression marquée et les familles à deux revenus devenant la norme¹¹. **Les SGEE ne constituent donc plus un simple service de soutien, mais bien une infrastructure essentielle au fonctionnement économique et social du Québec.**

En 2021, le gouvernement du Québec lançait son Grand chantier pour les familles et annonçait qu'il allait créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles, contribuer à une plus grande équité financière en convertissant les places non subventionnées et assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant¹². Ces engagements ont suscité de grands espoirs chez les familles et les acteurs du milieu.

Or, plusieurs indicateurs démontrent que les objectifs sont encore loin d'être atteints.

Malgré les investissements réalisés pour créer des places, les listes d'attente demeurent longues depuis plusieurs années. En 2021, le gouvernement estimait qu'il fallait créer 37 000 places pour compléter le réseau et répondre à la demande¹³. Or, selon les plus récentes données du ministère de la Famille, et bien que plus de 34 000 places subventionnées aient été créées depuis 2021, plus de 30 000 enfants sont toujours en attente¹⁴.

ENFANTS EN ATTENTE D'UNE PLACE¹⁵



Les délais d'attente entre la date souhaitée d'obtention d'une place et la date réelle d'entrée en SGEE peuvent s'étendre sur des mois, voire des années¹⁶. Cette réalité se reflète directement dans le parcours des familles : selon l'Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde, pour près de 40 % des enfants, le premier service de garde fréquenté correspondait à la seule option disponible¹⁷. Par ailleurs, selon une étude que Ma place au travail a commandée en 2024, 88 % des parents ayant une place non subventionnée souhaiteraient changer pour une place subventionnée si l'occasion se présentait¹⁸.

Dans ce contexte, de nombreuses familles se retrouvent contraintes d'accepter une place par défaut, en attendant celle qui conviendra réellement à leurs besoins¹⁹. Ces constats témoignent d'un déséquilibre structurel et persistant entre l'offre disponible et les besoins réels des familles québécoises.

Le réseau continue de faire face à des départs importants de personnel. Partout au Québec, les milieux peinent à recruter, à combler les remplacements et à maintenir des équipes stables. Depuis 2021, ce sont 15 256 personnes éducatrices qui ont quitté le réseau des SGEE, dont 5 054 seulement au cours de la dernière année²⁰. Ces départs s'inscrivent dans un contexte marqué par la surcharge de travail, l'épuisement professionnel, la pression quotidienne, des conditions qui demeurent peu attrayantes et un manque de reconnaissance de l'importance de leur rôle pour la société²¹.

Le recrutement de personnel qualifié représente un défi de taille. De nombreux gestionnaires doivent se tourner vers du personnel non qualifié pour assurer la continuité des activités. En parallèle, les programmes de formation en éducation à l'enfance peinent à attirer la relève, avec des cohortes réduites et, dans certains établissements, des cohortes annulées faute d'inscription²². **Cette fragilisation de la main-d'œuvre compromet non seulement l'ouverture de nouvelles places, mais aussi la stabilité, la continuité et la qualité des services déjà offerts aux enfants et aux familles.**

Au-delà du nombre de places, la capacité du réseau à maintenir une qualité éducative élevée est également mise à l'épreuve.

Pire encore, en mai 2024, un rapport accablant de la Vérificatrice générale du Québec dévoilait que près de 30 % des SGEE évalués (CPE, garderies privées subventionnées et garderies privées non subventionnées) n'atteignaient pas les standards minimaux en matière de qualité éducative²³. Selon les données les plus récentes, cette proportion demeure élevée puisque ce sont encore 26 % des installations évaluées qui n'atteignent pas les standards minimaux de qualité²⁴.

Ces résultats soulignent que le défi ne se limite pas à la disponibilité des places, mais concerne également la qualité offerte dans une part importante du réseau. **La pénurie de personnel, le roulement des équipes, les difficultés de recrutement et de rétention du personnel qualifié ainsi que la pression du quotidien, de plus en plus chargé, fragilisent la qualité des milieux et compromettent la stabilité nécessaire au développement global des enfants.**

Les mères en première ligne

Bien que l'ensemble des familles soit touché, les conséquences demeurent fortement genrées. En pratique, ce sont encore majoritairement les mères qui ajustent leur emploi du temps, réduisent leur disponibilité professionnelle ou interrompent leur carrière pour pallier l'absence de services de garde. À titre d'exemple, 63 % des mères prennent un congé supplémentaire (sans solde ou non) pour s'occuper des enfants pendant la période sans place, comparativement à 15 % des pères²⁵. Ce sont également elles qui assument le plus souvent les impacts psychologiques de cette situation, lesquels s'ajoutent à une charge mentale déjà plus élevée en moyenne que celle des pères. **La pénurie agit ainsi comme un facteur d'amplification des inégalités de genre existantes sur le plan de la conciliation famille-travail-études et de la trajectoire professionnelle.**

Évidemment, la pénurie de places en SGEE dépasse le cadre familial. Chaque interruption de parcours professionnel, chaque réduction d'heures ou chaque retard de retour au travail se traduit par une perte de revenus pour les ménages, mais aussi par une diminution de la productivité et des recettes fiscales pour l'État²⁶. Ces pertes représentent un enjeu collectif majeur. À cet égard, les analyses économiques démontrent que chaque dollar investi dans les SGEE peut générer un rendement estimé entre 1,60 \$ et 5,80 \$²⁷, confirmant leur rôle stratégique dans le développement économique du Québec.

Dans un contexte de vieillissement démographique, de rareté de main-d'œuvre et de pressions sur les finances publiques, l'accès aux SGEE constitue bien plus qu'une politique sociale. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'avenir du Québec. À mesure que la population active diminue progressivement, chaque frein à la participation au marché du travail devient plus coûteux collectivement. Lorsque des parents, en particulier des mères, doivent retarder leur retour à l'emploi, réduire leurs heures de travail ou renoncer temporairement à leur carrière faute d'une place, le Québec se prive de talents, de compétences et de revenus essentiels.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Dans la foulée de ces constats, des questions demeuraient centrales : comment les familles font-elles l'expérience du réseau des SGEE aujourd'hui et quelles transformations souhaitent-elles pour l'avenir? Comment veulent-elles voir se développer le réseau?

L'année 2025 s'est imposée comme un moment charnière pour mener à bien cette réflexion collective. Quatre ans s'étaient écoulés depuis la dernière consultation gouvernementale portant sur les SGEE auprès des citoyennes et citoyens. Quatre années également marquées par des promesses gouvernementales de transformation, notamment avec le lancement du Grand chantier pour les familles, sans que les difficultés vécues par de trop nombreuses familles disparaissent pour autant.

À l'aube d'une année préélectorale, il apparaissait essentiel pour Ma place au travail de contribuer au débat public en dressant un nouvel état des lieux du vécu des familles québécoises et en leur donnant directement la parole.

Depuis sa création en 2021, l'organisation agit pour répertorier les impacts de la pénurie de places abordables et défendre les droits des familles qui font face à cet enjeu social, économique et égalitaire. À travers cette démarche, Ma place au travail a cette fois souhaité aller plus loin, en offrant aux parents un véritable espace d'expression sur l'ensemble de leur expérience du réseau : leurs réalités, leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations en matière de SGEE.

C'est dans cette perspective qu'est né le projet de consultation citoyenne Futur en chantier : des services de garde éducatifs à l'enfance pensés avec et pour les familles. **Son ambition : bâtir, avec les familles, une vision du réseau qu'elles souhaitent voir émerger.**

Le présent livre blanc constitue l'aboutissement de cette démarche. Les constats, témoignages, perspectives et priorités citoyennes qu'il rassemble offrent une expertise terrain essentielle et une compréhension concrète des réalités vécues ainsi que des besoins réels des familles. En mettant en lumière le vécu des parents, il propose des pistes et leviers d'action pour faire évoluer notre réseau de SGEE, afin qu'il soit réellement accessible, équitable et véritablement aligné sur les besoins des familles d'aujourd'hui et de demain. **À ce titre, la voix des parents doit être pleinement prise au sérieux et considérée comme incontournable dans les décisions qui façonneront l'avenir du réseau.**

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La démarche de consultation, qui a été réalisée avec l'accompagnement de l'Institut du Nouveau Monde (INM), s'est effectuée en deux étapes.

	Phase 1 Août 2025	Phase 2 D'octobre à décembre 2025
Outils de collecte de données	Questionnaire en ligne ¹	Séances de discussions ²
Nombre de parents joints	970 parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans	140 parents, dont presque la totalité ont des enfants âgés de 0 à 5 ans
Régions administratives couvertes	17	13
Collaborations	Organisations partenaires et individus qui ont contribué à faire circuler le questionnaire	Plus de 20 organismes communautaires et un syndicat

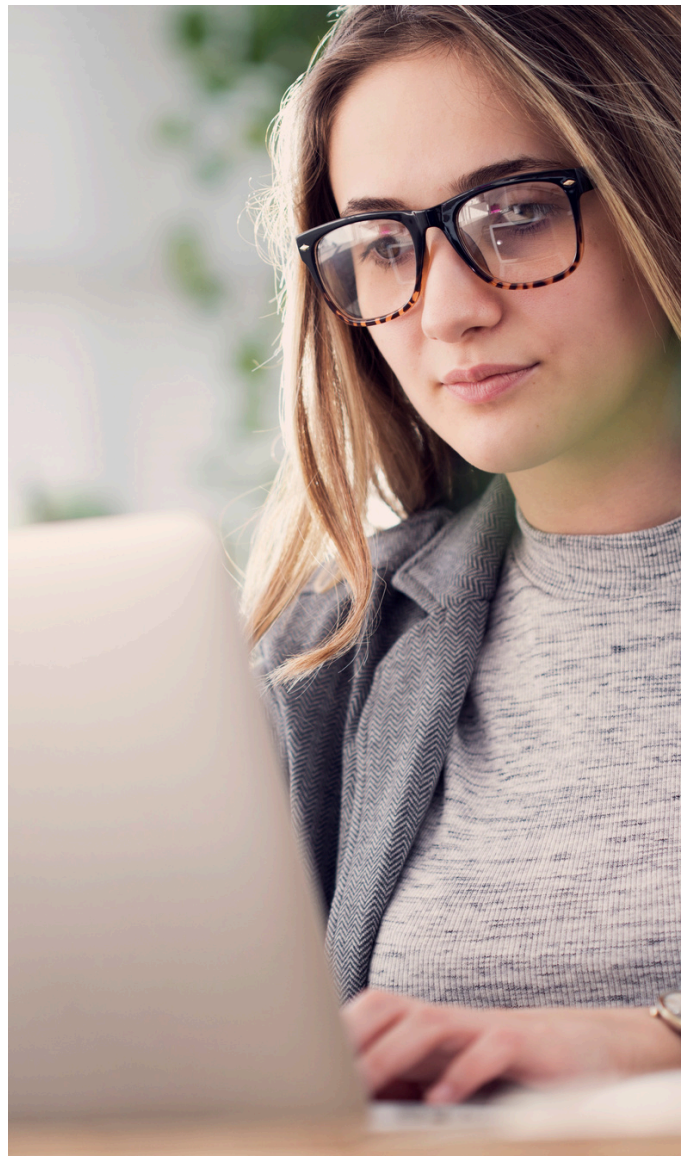
Les constats, statistiques et citations présentés dans ce livre blanc sont issus des rapports de consultation rédigés par l'INM ainsi que des formulaires de récolte de données des séances de discussion, sauf indication contraire. Avec la permission de l'INM, afin d'alléger le texte, les guillemets ne sont pas utilisés pour les passages repris intégralement.

Mentionnons également que cette consultation n'a pas la prétention d'être un sondage scientifique ou d'établir un portrait statistiquement représentatif. L'intention fut plutôt de donner une voix au plus grand nombre de parents, partout au Québec, et de faire émerger des constats à partir de leur vécu. Ainsi, lorsque les termes « parents » et « familles » sont utilisés, ils ne désignent pas l'ensemble des parents et des familles du Québec, mais bien ceux et celles qui ont participé à la consultation.

Une grande majorité de femmes participantes

Malgré les efforts déployés pour assurer une plus grande représentativité des genres parmi les personnes consultées, la vaste majorité des personnes ayant participé au projet sont des femmes.

Ce constat ouvre la voie à deux observations. D'une part, Ma place au travail a avantage à repenser ses stratégies afin de mieux joindre et mobiliser les autres parents (pères et parents s'identifiant à la pluralité des genres) autour des enjeux familiaux liés aux SGEE. D'autre part, ce constat révèle qu'encore aujourd'hui, **ces enjeux interpellent et touchent les femmes de manière disproportionnée.**



Inclusion d'informations sur les réalités autochtones en milieu urbain

Dans le cadre de cette démarche, afin de mieux faire entendre les voix de familles souvent moins visibles, Ma place au travail souhaitait consulter directement des parents autochtones.

Bien que cet objectif se soit avéré difficile à concrétiser, il nous apparaissait essentiel de ne pas laisser ces réalités de côté. Nous avons donc eu le privilège de collaborer avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), une organisation provinciale qui représente et appuie les centres d'amitié de la province. Ces organismes de proximité offrent une gamme de services de première ligne intégrés et interreliés, par et pour les Autochtones dans les villes. En plus de soutenir ses membres, le RCAAQ œuvre à la reconnaissance des droits et des intérêts collectifs des Premières Nations et des Inuits dans les villes.

Actif quant aux enjeux liés à la petite enfance et aux SGEE, le RCAAQ travaille en continu sur des revendications dans l'intérêt des familles. Les éléments présentés dans ce livre blanc concernant les familles autochtones en milieu urbain s'appuient ainsi sur son expertise.

Nous remercions chaleureusement le RCAAQ pour cette collaboration privilégiée.



FUTUR EN CHANTIER : UNE VISION DU RÉSEAU DES SGEE ISSUE DES VOIX DE CENTAINES DE PARENTS... EN NEUF RECOMMANDATIONS



C'est avec fierté que Ma place au travail peut affirmer avoir atteint son objectif. Les deux phases de la consultation citoyenne ont bel et bien permis de faire un état des lieux des réalités des familles et de dégager une vision d'avenir du réseau des SGEE pensée pour et avec elles.

En nous basant sur les propos directs des parents et les rapports de consultation rédigés par l'INM, nous présentons dans les pages qui suivent cette vision, articulée autour de neuf grandes recommandations regroupant les principales préoccupations recensées.

Ces recommandations s'adressent spécialement aux personnes élues et aux partis politiques.

Plusieurs citations de parents, extraits des formulaires de récolte de données et constats tirés du questionnaire en ligne sont mis en lumière pour soutenir ces recommandations, ce qui donne selon nous à ce nouveau plaidoyer pour le développement futur des SGEE au Québec un aspect humain et ancré sur le terrain.

RECOMMANDATION 1

Renforcer les stratégies d'information des parents sur le réseau des SGEE dès la période prénatale, pour soutenir une compréhension claire de son fonctionnement ainsi que pour faciliter la recherche de place et l'utilisation des services.

Comprendre le réseau des SGEE : un défi pour les parents

Dans sa forme actuelle, le réseau des SGEE est multiple et complexe. De la recherche d'une place à l'utilisation des services, y naviguer n'est pas simple et en comprendre tous les rouages est un défi.

Pour plusieurs parents, l'entrée dans ce système se fait sans repères clairs :

“

« Il y a un manque d'information sur comment fonctionne le processus de recherche de place... »

« Il manque d'accès à de l'information claire et facile. »

« Les différents chemins possibles pour trouver une place sont complexes. Ça crée beaucoup de stress. »



« Comme parent, on ne sait pas ce qu'on doit poser comme questions pour évaluer un milieu. »

« J'étais candide, je m'étais seulement inscrite à 5-10 milieux sur La Place 0-5 donc je n'ai toujours pas de place. »

”

Ces expériences ne sont pas marginales. Elles traduisent une difficulté plutôt partagée : **26,7 %** des parents ayant répondu au questionnaire en ligne disent avoir eu de la **difficulté à obtenir de l'information claire sur les services et les démarches**.

Un déficit d'information aux multiples facettes

Les échanges tenus lors des séances de discussion, marqués par de nombreuses questions de la part des parents participants, ont permis de préciser l'ampleur de ce manque. **Pour plusieurs, des éléments pourtant fondamentaux demeurent flous.**

En voici quelques exemples :

- Les démarches possibles pour avoir accès à une place en SGEE;
- Les différences entre les types de SGEE (CPE, garderies privées subventionnées ou non subventionnées, milieux familiaux reconnus ou non reconnus, subventionnés ou non);
- Les distinctions entre services à but lucratif et sans but lucratif;
- Les critères de reconnaissance en milieu familial;
- Les exigences de formation du personnel selon les types de SGEE;
- Le moment opportun pour amorcer les démarches de recherche d'une place;
- Les stratégies pour optimiser ses recherches dans un contexte de rareté des places;
- Les bonnes questions à poser lors d'une visite;
- Les formes de soutien (ex. : financement, programmes) auxquelles ont droit les familles dont les enfants ont besoin de soutien particulier;
- L'existence et le fonctionnement des places « remplaçant » en CPE.

Autant d'informations importantes... qui ne doivent pas être considérées comme acquises pour la majorité des parents.

Déposer une plainte : une autre zone floue pour les parents

Parmi les parents ayant répondu au questionnaire en ligne, 7 % avaient déjà déposé une plainte relative à un SGEE. Or, 30 % de ces derniers se disent « pas du tout satisfaits » de l'accessibilité de l'information, de l'accompagnement durant le processus (suivi, soutien) ainsi que du traitement de la plainte.

Des inégalités d'accès à l'information

L'accès inégal à l'information ne se répercute pas de la même manière sur tous les parents.

Il peut être plus marqué chez les familles immigrantes, qui doivent composer avec un système complexe sans toujours en connaître les règles implicites, tout en faisant parfois face à une barrière linguistique.

Pourtant, pour des mères issues de l'immigration consultées, **l'accès aux SGEE apparaît comme un facteur déterminant, un réel levier d'accès au marché du travail, d'intégration sociale et d'émancipation.** Il peut également favoriser une plus grande exposition au français, tant pour les parents que pour les enfants, et soutenir ainsi le parcours de francisation et d'enracinement dans la société québécoise.

“

« Nous sommes une famille immigrante. Je ne savais pas comment les admissions fonctionnaient donc je me suis présentée après quelques mois directement au CPE près de la maison, pensant que je n'avais qu'à inscrire mon enfant là. On a dû m'expliquer que ça ne fonctionnait pas du tout comme ça. »



Les familles plus vulnérables, notamment celles ayant un accès limité au numérique ou une plus faible littératie, sont également désavantagées dans un modèle où l'information est principalement disponible en ligne et repose sur une démarche individuelle.

« Une intervenante d'un organisme communautaire Famille mentionne que certaines familles ont besoin de beaucoup d'accompagnement par rapport à l'utilisation d'une plateforme d'inscription en ligne. Elle ajoute que les parents qui ne travaillent pas dans un bureau ne sont pas tous à l'aise avec l'informatique et souligne d'ailleurs que le financement non renouvelé pour le travail de proximité auprès des familles vulnérables va nuire à l'accompagnement dont certaines ont besoin. »

Bref, **un système complexe favorise les parents les mieux outillés et laisse les autres derrière.** Le manque d'informations claires accentue ainsi les inégalités d'accès aux SGEE.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Actuellement, en matière de SGEE, on suppose que les parents sauront où chercher, quoi chercher et quand le faire. **L'enjeu n'est pas la totale absence d'information, mais son accessibilité.**

Il faut inverser cette logique, par la mise en place de stratégies d'information proactives et intégrées dès que possible au parcours des futurs parents, afin d'augmenter leur pouvoir d'agir, de favoriser la possibilité de faire des choix éclairés et de réduire au bout du compte les inégalités d'accès au réseau.

Informé mieux, plus tôt et en allant VERS les parents implique des leviers d'action informationnels et partenariaux, dont les suivants :

- Offrir une information accessible, claire, structurée et la plus complète possible dès la période prénatale;
- Offrir une information qui tient compte des diverses réalités familiales (ex. : horaire de travail atypique, recherche de temps partiel, enfant ayant besoin de soutien particulier, parent en situation de handicap, statut migratoire, etc.);
- Diversifier les formats (documents simplifiés, capsules vidéo, séances d'information en personne, accompagnement individuel);
- Déployer des outils multilingues et adaptés aux différents niveaux de littératie;
- S'appuyer sur les intervenantes et intervenants déjà en contact avec les familles, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans le milieu communautaire, tout en s'assurant du financement des ressources nécessaires.

RECOMMANDATION 2

Simplifier les processus d'inscription et de recherche de place, en reconnaissant la charge mentale déjà significative des parents de jeunes enfants et l'importance de la prévisibilité du moment d'entrée en service.

Chercher une place : un parcours souvent épuisant et imprévisible

Pour de nombreux parents consultés, la recherche d'une place en service de garde éducatif ne relève pas d'une simple démarche administrative, il s'agit d'une expérience éprouvante, anxiogène, énergivore et souvent décourageante.

De manière générale, les familles ayant participé aux séances de discussion parlent d'un processus de recherche stressant, épuisant, générateur de découragement et de sentiment d'impuissance.

La lourdeur du processus ou l'espace mental et émotionnel que prend celui-ci représente une des préoccupations les plus importantes évoquées par les parents rencontrés.

“

« J'en ai pleuré, le processus est vraiment rushant. »

Une charge mentale principalement portée par les mères

Les séances de discussion ont mis en lumière une charge mentale considérable qui repose encore largement sur les mères, souvent responsables de la plupart des démarches liées aux SGEE. Ces tâches s'ajoutent à un quotidien déjà exigeant pour les nouvelles mères, et mobilisent temps, énergie et disponibilité mentale.

Ce constat rejoint d'ailleurs les résultats de notre recherche sur les impacts de la pénurie de places sur les familles. Celle-ci révélait que 73% des mères assument entièrement la recherche d'une place, comparativement à seulement 20% des pères¹. Ces données illustrent que, **derrière les difficultés d'accès au réseau, se maintient aussi une répartition inégale de la charge mentale, avec des effets directs sur l'égalité des genres.**

Le contexte connu de manque de places, les différents chemins possibles pour trouver une place selon les types de milieux ainsi que le temps qui passe sans recevoir de nouvelles alors que le moment prévu de retour au travail approche de plus en plus, amènent les parents, surtout les mères, à devoir multiplier les démarches :

“

« Même s'il y a une plateforme, ça manque d'organisation. Il faut quand même passer par les groupes Facebook, le bouche à oreille. Les bureaux coordonnateurs ont des listes des milieux familiaux, mais pas les numéros de téléphone, et la plateforme non plus. »

- S'inscrire à un grand nombre de milieux sur le portail d'inscription gouvernemental;
- Appeler les milieux familiaux et garderies privées non subventionnés et aller cogner à leurs portes;
- Surveiller l'ouverture de nouveaux services;
- Suivre des groupes de recherche de places sur les réseaux sociaux;
- Utiliser des sites Web de recherche de places;
- Activer ses réseaux personnels (bouche à oreille).

“

« Une mère mentionne que la recherche quotidienne d'une solution pour la garde de son enfant influence négativement sa vie de famille présentement (surcharge mentale), elle pense demeurer à la maison (femme au foyer malgré ses études post-secondaires) ou retourner vivre près de ses parents (déménagement en région éloignée). »

Cette mobilisation constante demande du temps, de l'énergie... et surtout une disponibilité mentale importante.

Mentionnons que, pour les parents de très jeunes enfants, la charge liée aux démarches d'inscription et de recherche de place s'ajoute à une période de vie exigeante, déjà marquée par exemple par la fatigue liée aux soins d'un nouveau-né, l'adaptation au rôle de parent, les transitions familiales, les démarches administratives entourant la naissance, une pression financière accrue liée au congé parental ou de potentiels enjeux de santé physique et mentale comme la dépression post-partum.

“

« Les mères enceintes pensent beaucoup à la place en garderie. C'est une préoccupation qui amène un stress de plus aux nouvelles mamans. »

« Il devrait y avoir une déclaration pouvant être faite automatiquement à la naissance pour l'inscription aux SGEE. »

Une imprévisibilité qui nuit à la planification familiale et du retour au travail

Au cœur des difficultés soulevées se trouve un enjeu central : l'absence de prévisibilité.

Les délais d'attente, souvent longs et indéterminés, laissent les parents sans repères clairs quant au moment où une place pourrait se libérer, sans parler de l'emplacement et du coût de cette dernière. Cette incertitude complique considérablement la planification du retour au travail, tout en générant stress et frustration. Soulignons qu'ici, planifier le « retour au travail » inclut aussi la planification de la réalité financière familiale et des solutions à déployer en cas d'absence de place. Des parents consultés mentionnent que de savoir concrètement à l'avance qu'ils n'auront pas de place au moment souhaité permettrait au moins de mieux s'organiser.

“

« Quand l'enfant a 8 mois, on devrait au moins pouvoir savoir à quoi s'en tenir pour le moment auquel il aura 12 mois. »

Et lorsque l'urgence s'en mêle?

Certaines situations vécues par les parents viennent mettre en lumière une autre limite du système actuel : celui-ci est conçu pour les situations « normales », pas pour les situations d'urgence ou imprévues.

Des mères consultées, ayant initialement prévu de garder leur enfant à la maison, ont vu leur situation basculer à la suite d'un diagnostic de cancer ou d'un problème de santé majeur. Face à ces urgences, l'accès rapide à un service de garde éducatif est devenu essentiel. Or, leurs témoignages révèlent une réalité préoccupante : certaines n'ont tout simplement pas réussi à obtenir une place. D'autres y sont parvenues, mais jamais via le portail officiel d'inscription.

Ces situations soulèvent une question fondamentale :

Comment un système marqué par de longs délais et une faible prévisibilité peut-il soutenir les familles en répondant à des besoins urgents et imprévus, ou encore aux déménagements, qui font inévitablement partie du parcours de certaines familles?

Des processus jalonnés d'obstacles supplémentaires pour certaines familles

Les parents immigrants et autochtones font notamment face à des barrières additionnelles quant aux processus d'inscription et de recherche de place, comme les enjeux de langue et de pièces d'identité.

L'hypermobilité des familles autochtones, c'est-à-dire les déplacements souvent multiples entre la ville et la communauté d'origine, peut aussi engendrer certains défis, puisque l'attribution des places en SGEE subventionnés est gérée de manière distincte à l'intérieur et hors des communautés.²



Par exemple, des parents étudiants ou des familles nouvellement arrivés en milieu urbain et ayant besoin de services peuvent ne pas être inscrits au portail gouvernemental et ne pas connaître la procédure à suivre.

Et comme mentionné à la recommandation 1, **une aisance moindre avec l'informatique ou un niveau de littératie moins élevé nuisent également aux démarches de certains parents, et ultimement à leur accès aux services.**



Nouveau portail d'inscription

Puisque le déploiement du nouveau portail gouvernemental d'inscription aux SGEE s'est fait durant la démarche de consultation, les questions aux parents n'ont pas été spécialement orientées vers celui-ci, et seuls quelques commentaires ont été récoltés.

Nous estimons néanmoins qu'il sera primordial pour le gouvernement de faire preuve de vigilance, en mettant en place, dès que possible, un processus d'évaluation rigoureux et transparent visant à mesurer l'atteinte des objectifs du portail.

Il est également essentiel que cette évaluation intègre la participation de parents utilisateurs et accorde une attention particulière aux expériences de ceux en situation de précarité ou de vulnérabilité, des parents d'enfants ayant besoin de soutien particulier, des parents immigrants, des parents autochtones, des parents en situation de handicap ainsi que des parents aux horaires de travail atypiques.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Il est indéniable que la pénurie de places joue un rôle déterminant dans la complexité et la lourdeur du processus de recherche de place. C'est en grande partie en s'attaquant à cet enjeu structurel que l'expérience des parents pourra s'en trouver transformée.

Cependant, **simplifier les démarches et offrir davantage de prévisibilité ne relève pas uniquement de l'offre de places, mais aussi de la manière dont le système d'inscription et de recherche de place est conçu.** Le gouvernement peut dès maintenant apporter des améliorations à ce système pour alléger le parcours des familles. **Un processus complexe, non accessible à tous et qui manque de transparence aggrave inutilement la situation.**

Les parents expriment un besoin fondamental : celui de pouvoir planifier et respirer, à travers un processus plus simple, plus humain et mieux adapté à leur réalité. Ce processus pourrait notamment être amélioré par certains leviers d'action administratifs :

- Réfléchir à des façons d'automatiser ou de systématiser davantage l'inscription aux SGEE, par exemple en créant un dossier dès la naissance avec l'accord des parents;
- Centraliser davantage les démarches de recherche pour tous les types de SGEE, afin d'éviter la multiplication des canaux parallèles (groupes Facebook, Marketplace, sites Web de recherche, devoir contacter soi-même les milieux familiaux et privés non subventionnés, bouche à oreille);
- Trouver une façon plus précise qu'un indicateur de rang large, permettant d'augmenter la connaissance des délais d'attente anticipés;
- Offrir la possibilité d'un accompagnement accessible, personnalisé et multilingue aux familles qui en ont besoin, notamment en collaboration avec les intervenants qui sont déjà en contact avec ces dernières;
- Considérer le critère d'urgence dans l'attribution des places;
- Faire davantage connaître les ressources complémentaires pouvant venir en aide aux familles, notamment avec l'aide d'acteurs locaux comme les municipalités et les organismes communautaires (ex. : haltes-garderies communautaires, services de soutien aux familles).

RECOMMANDATION 3

Assurer une transition cohérente entre les prestations du régime québécois d'assurance parentale (RQAP), l'accès aux SGEE et le retour au travail ou aux études, en reconnaissant les trous de service des politiques publiques et en améliorant l'arrimage entre ces différentes composantes du parcours des parents.

Une transition trop souvent sous pression

Pour de nombreux parents consultés, la fin des prestations du RQAP rime avec l'impératif de retourner au travail ou aux études. Que ce soit par nécessité financière, pour éviter des impacts sur un cheminement scolaire ou une trajectoire professionnelle, ou encore parce que le travail constitue une sphère d'épanouissement importante, ce retour ne peut être facilement repoussé.

Cependant, la difficulté d'accéder à une place en SGEE – particulièrement lorsqu'un enfant est âgé de moins de 18 mois, soit au moment habituel de fin du congé parental – rend ce moment charnière particulièrement délicat. **Le RQAP et les SGEE, deux des principales mesures de la politique familiale québécoise, peuvent donc être comparés à deux morceaux de casse-tête incompatibles.**

“

« Quand mon enfant aura 12 mois, je DOIS retourner travailler. Plus le temps passe, plus je suis inquiète, je ne sais pas quoi faire. »

“

« Mon employeur me mettait de la pression pour lui fournir une date précise de retour au travail alors que mon congé était encore loin d'être terminé et que je n'avais pas de place en garderie. »

“

« Pourquoi avoir poussé la natalité au Québec si on n'est pas capable d'offrir les services de garde nécessaires? On n'a pas le choix de travailler avec le coût de la vie. »

Résultat: des familles se retrouvent dépourvues, à l'intersection de deux logiques administratives différentes, sans filet pour les soutenir.

Des impacts pour les familles et encore une fois... surtout pour les mères

Ce sont malheureusement les familles qui absorbent le choc de cet intervalle sans couverture. Ce manque d'arrimage entre la fin des prestations du RQAP et la possibilité d'accéder aux SGEE génère des situations parfois insoutenables sur les plans financier, psychologique, professionnel et logistique, dont des impacts particulièrement marqués pour les mères.



“

« Beaucoup d'angoisse, et souvent plus pour la maman, impacts financiers, sur la carrière et le développement professionnel »

Quand il faut absorber le trou de service, ce sont encore trop souvent les mères qui :

- ont recours à des congés sans solde;
- réduisent leurs heures de travail;
- retardent ou abandonnent leur retour à l'emploi ou leur projet d'études;
- assument la logistique de trouver des personnes dans l'entourage disponibles pour prendre soin de l'enfant.

“

« Il y a des coupures en ce moment. Si je ne peux pas retourner au travail par manque de place en garderie, j'ai peur qu'on abolisse simplement mon poste. »

« Ça ajoute une charge sur les épaules de la maman puisque évidemment, c'est elle qui va ajuster son horaire. »

Notre recherche sur les impacts de la pénurie de places sur les familles avait d'ailleurs fait ressortir que 63% des mères prennent un congé supplémentaire (sans solde ou non) pendant la période sans place, comparativement à seulement 15% des pères³.

“

« Ne pas avoir accès à des places poupons peut avoir un impact important sur un parcours d'études collégiales, comme devoir attendre un an ou plus pour faire le cours dont on a besoin pour poursuivre le programme. »

« Je dois amener mon enfant d'un endroit à un autre chaque matin, chez des amis par exemple, pour pouvoir travailler. »

Ces situations ont des effets directs sur la sécurité et l'autonomie financières ainsi que sur la progression de carrière. **La trajectoire économique des femmes s'en trouve encore une fois affectée.** On peut donc conclure que **le manque d'arrimage entre les politiques publiques, mis en lumière à travers la consultation des parents, contribue à maintenir, voire à amplifier les inégalités de genre.**

Angle mort des politiques publiques : un enjeu collectif qui devient fardeau individuel pour les familles

Le trou de service qui touche les familles dont le retour au travail est compromis par les difficultés d'accès aux SGEE constitue un angle mort manifeste des politiques publiques. Cette lacune structurelle transfère indûment le poids d'un enjeu collectif sur les épaules des parents, contraints de se débrouiller seuls au prix de conséquences importantes.

Cette situation révèle un échec de l'État à reconnaître l'angle mort de ses politiques et à en assumer pleinement la responsabilité.

Parmi les parents consultés, certains ont mieux traversé la période sans place en SGEE malgré un retour prévu au travail, principalement grâce à l'appui de leur entourage. Les grands-parents sont notamment mis à contribution pour s'occuper des enfants, parfois même à temps plein. Cependant, **de nombreuses familles ne disposent pas d'un tel réseau ou ne peuvent pas toujours compter sur sa disponibilité ou sa proximité.**

Les constats issus de notre recherche sur les impacts de la pénurie de places sur les familles viennent d'ailleurs confirmer cette réalité. Nous y observons que 41 % des familles ne disposaient pas d'un réseau de proches pouvant offrir du soutien pendant la période sans place. Et parmi celles qui ont eu la chance d'avoir du soutien, seulement 14 % ont pu bénéficier de gardiennage à temps plein⁴.

“

« Une intervenante d'un organisme communautaire Famille qui comprend une halte-garderie dit qu'à tous les jours des parents appellent en panique, car ils recommencent le travail très bientôt et n'ont toujours pas de place en garderie. Elle ajoute que ces parents n'ont souvent pas de réseau autour d'eux et que la situation entraîne parfois des pertes d'emplois. »

Autrement dit, lorsqu'aucune solution institutionnelle n'est disponible, ce sont les ressources familiales et relationnelles qui servent de filet de sécurité, un filet auquel de nombreuses familles n'ont malheureusement pas toujours accès.

Le rôle clé des employeurs

Des parents consultés jugent que les employeurs doivent aussi faire leur part pour faciliter le retour au travail et la conciliation famille-travail-études.

“

« Ça nous prend des services de garde plus flexibles, mais aussi des employeurs et un RQAP plus flexibles. »

Les employeurs peuvent effectivement jouer un rôle décisif, particulièrement quant à l'étape délicate que représente la fin du congé parental, conjuguée à l'obligation d'avoir une place en SGEE. À ce sujet, les propos des parents sont variables. Certains peuvent ou ont pu compter sur un employeur compréhensif et flexible, tandis que d'autres rapportent une certaine pression pour fixer une date de retour, une rigidité des horaires ou peu d'accommodements, comme la possibilité de faire du télétravail.

“

« Certains employeurs sont flexibles, d'autres pas du tout. »

« Je travaille pour le gouvernement du Québec, où on vient de réduire le temps possible en télétravail. Pourtant, le télétravail aurait pu m'aider si je me retrouve sans place en garderie. »

Plusieurs parents consultés mettent en lumière la proactivité dont devraient faire preuve les employeurs quant à la mise en place de mesures et de solutions structurantes, y compris la création de SGEE dans les milieux de travail.

“

« Les employeurs ont une part de responsabilité. Il est injuste qu'ils exigent aux parents de revenir au travail, de concilier travail-famille, sans participer à la mise en place de solutions. Le gouvernement devrait aussi créer des incitatifs pour que les employeurs se mobilisent. »

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Les difficultés vécues par les familles ne découlent pas uniquement du manque de places en SGEE, mais aussi d'un défaut d'arrimage entre des composantes centrales du parcours parental : les prestations de RQAP, l'accès aux SGEE et le retour au travail ou aux études.

Le gouvernement doit impérativement reconnaître le creux problématique quant au soutien offert ou, autrement dit, l'angle mort de ses politiques, ainsi que ses impacts majeurs sur les familles et sur l'égalité des genres. Il doit en assumer la responsabilité en révisant les mesures actuelles et leur niveau de flexibilité.

Le Québec a fait le choix de bâtir des politiques familiales, qui structurent désormais de manière déterminante la vie des citoyennes et citoyens. Le défi actuel n'est pas leur existence, mais leur capacité à se relayer, sans laisser tomber des familles dans une faille du système.

Les parents consultés revendiquent des mesures plus souples, plus cohérentes, afin que la transition vers le retour au travail ou aux études ne soit plus une source de rupture, mais une étape soutenue et prévisible.

Le gouvernement a la possibilité d'agir concrètement par l'intermédiaire de différents leviers :

- Bonifier et assouplir le RQAP;
- Offrir un soutien financier temporaire et d'urgence aux parents en attente d'une place (compensation, prolongation de prestations du RQAP, programmes ciblés);
- Sortir des îlots administratifs en permettant aux ministères touchés (Famille, Emploi, Éducation, Solidarité sociale, Condition féminine) de travailler ensemble à la mise en place de solutions, par exemple par l'intermédiaire d'une cellule interministérielle;
- Augmenter l'offre de places poupons, en s'assurant que cette dernière répond à la demande;
- Sensibiliser les employeurs à l'adoption de mesures de flexibilité (télétravail, horaires adaptés, retour progressif, etc.) et les encourager à les mettre en œuvre, actions qui pourraient notamment découler d'une loi-cadre visant à soutenir et à promouvoir la conciliation famille-travail-études;
- Offrir des incitatifs et de l'accompagnement aux établissements d'enseignement et aux employeurs en lien avec la mise sur pied de SGEE dans les milieux, particulièrement les milieux de travail à horaires ou lieux atypiques.

RECOMMANDATION 4

Garantir aux familles un réseau de SGEE universellement accessible et centré sur leurs besoins, qui non seulement atteint l'équilibre entre l'offre et la demande de places, mais confère une réelle liberté de choix et un pouvoir d'agir aux parents.

Selon le questionnaire en ligne, **89 % des parents participants rencontrent ou ont rencontré des obstacles lors de la recherche d'une place ou par rapport à l'utilisation de la place qu'ils ont actuellement**. Cette réalité a également été mise en lumière par les séances de discussion.

Pénurie de places: un problème d'accès de base qui teinte d'autres aspects de l'expérience des parents

Le manque de places disponibles en général demeure un obstacle capital pour les familles : 73 % des parents consultés au moyen du questionnaire en ligne indiquent qu'il constitue ou a constitué un frein à l'accès aux services. Les séances de discussion ont elles aussi largement fait ressortir cet obstacle.

Ces constats s'inscrivent en continuité directe avec les résultats de notre projet de recherche sur les impacts de la pénurie de places sur les familles. Celui-ci mettait en évidence que 75 % des familles vivent un écart entre la date d'entrée souhaitée et l'obtention réelle d'une place en SGEE. Parmi celles-ci, **une famille sur trois a attendu plus de six mois et une famille sur six a attendu plus d'un an**.⁵

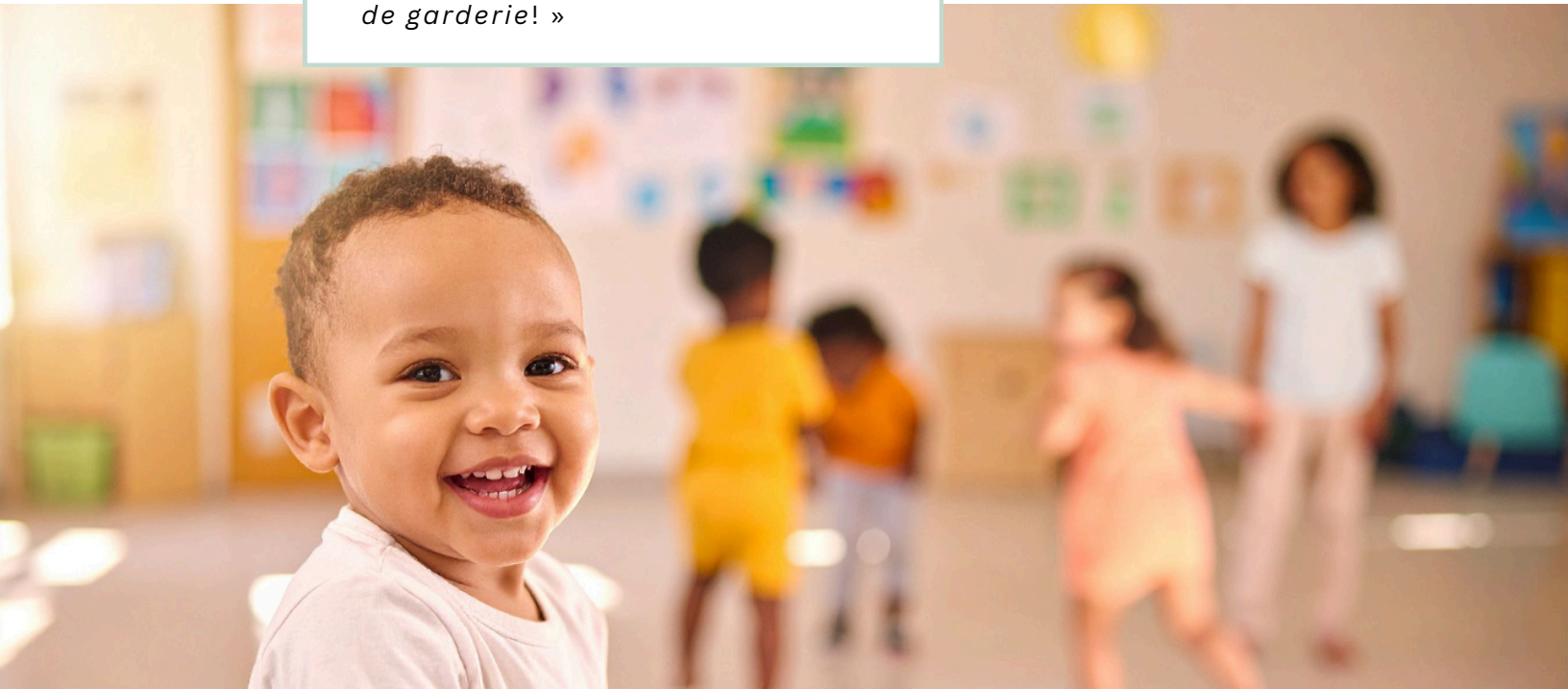
Pris ensemble, ces éléments montrent que **la difficulté d'accès ne se limite pas à des cas isolés, mais traduit un décalage structurel entre les besoins des familles et la capacité actuelle du réseau à y répondre en temps opportun**. Constat qui contraste fortement avec le discours politique actuel, évoquant un réseau «complété à 99,1%», proche de l'équilibre⁶.

“

« Il manque tellement de places. »

“

« La réalité, c'est qu'on n'en a PAS de garderie! »



“

« Ce n'est pas comme l'école publique où chaque enfant est assuré d'avoir une place. »

Le manque de places est en soi un problème central, qui engendre de nombreuses conséquences négatives pour les familles.

Le message qui se dégage de l'ensemble de la consultation est assez clair : les parents souhaitent des places pour toutes et tous.

D'ailleurs, interrogés au moyen du questionnaire en ligne sur les revendications de Ma place au travail, **66 % des parents répondants ont indiqué que revendiquer un droit universel et inconditionnel à un réseau subventionné de SGEE était selon eux prioritaire.**

Tous les enfants du Québec ont droit à une place dans le réseau scolaire. Ce droit est inconditionnel et garanti. Considérant que les cinq premières années de vie sont déterminantes pour le développement global des enfants et leur réussite scolaire, il est à se demander pourquoi le même raisonnement n'est pas appliqué à la petite enfance.

Du manque de places découlent d'autres obstacles pour les parents. Dans ce contexte de rareté, même en ayant accès à une place, les parents se retrouvent souvent sans marge de manœuvre ou réelle liberté de choix. **Pour les familles, se retrouver dans l'obligation d'accepter « la place qu'il y a » ne signifie pas toujours un accès satisfaisant.** Certains parents consultés sentent également qu'ils ne peuvent exprimer pleinement leurs préoccupations et leurs préférences.



Une liberté de choix limitée par la pénurie

Le contexte de rareté fait en sorte que, **lorsqu'une place leur est enfin offerte, les parents se retrouvent souvent contraints à l'accepter** même si :

- le milieu ne correspond pas à leurs valeurs ou la qualité n'est pas celle espérée;
- l'emplacement est éloigné;
- l'horaire est difficilement compatible avec leur emploi du temps;
- le coût est élevé.

“

« Mon cœur de maman est biaisé, déchiré entre le besoin d'une place et le besoin d'avoir confiance à 100% au service de garde. »

« On est pris pour envoyer notre enfant dans n'importe quel milieu, même s'il n'y a pas un sentiment de confiance profond. »



Même si le réseau offre une diversité de milieux de garde, la rareté transforme le choix en illusion. Avoir accès à une place n'égalé pas liberté de choix.

L'incertitude quant à la possibilité de changer de milieu au besoin accentue ce sentiment de contrainte. Certains parents expriment des inquiétudes quant aux priorités d'admission actuelles, qui peuvent limiter leur capacité à trouver un autre milieu s'ils ont déjà une place en CPE ou en garderie subventionnée.

« Quand tu magasines un divan, tu peux en voir plusieurs, les essayer, etc. Quand tu magasines un service de garde, il y a plein d'enjeux mais tu es dépourvu, tu n'as pas le choix, tu dois juste avaler la pilule. »

« Une garderie m'a demandé un dépôt de 1 000 \$ pour avoir une place, ce qui est illégal. Toutes les autres places que je vois sont loin de chez moi, ou il faut "fitter" dans un horaire qui ne correspond pas aux heures de travail. »

Par ailleurs, bien qu'un délai de quelques jours soit accordé aux parents pour prendre une décision après la visite d'un milieu, plusieurs jugent cette durée un peu juste. Cette impression semble particulièrement liée au fait que la plupart des parents ont pu visiter peu, voire aucun autre milieu durant leurs démarches de recherche, ce qui rend la comparaison difficile. Il paraît surtout complexe pour les parents de visiter des CPE ou des garderies subventionnées tant qu'ils sont encore en attente d'un appel.

« On doit pouvoir changer facilement de milieu si on n'est pas satisfait. »

“

« Est-ce que comme parent on peut alors prendre le risque de s'inscrire à un CPE ou une garderie qu'on ne connaît pas, et de ne plus pouvoir changer si ça ne nous convient pas? »

Dans ce contexte, les parents doivent souvent faire un choix assez rapide, sans avoir la possibilité d'explorer différentes options ou d'être réellement certains que le milieu correspond à leurs attentes.



“

« Tu peux avoir un appel le mercredi pour intégrer une place le lundi suivant. Ça laisse peu de marge de manœuvre, l'occasion de voir si le milieu te convient vraiment. »

« Je trouve ça plate de ne pas pouvoir visiter des milieux en attendant, je me fais toujours dire que je dois attendre qu'on m'appelle. »

Dans un réseau diversifié, où les milieux se distinguent par leurs caractéristiques, leurs modes de gestion, leurs approches et leurs offres de services, les parents souhaitent pouvoir choisir, en

toute connaissance de cause, l'endroit où confier leurs enfants. Ils veulent le faire en toute sérénité, avec la tête et le cœur tranquilles, et avoir la possibilité de changer facilement au besoin. **Une certaine diversité dans le réseau est sans doute bénéfique pour répondre à la diversité des réalités familiales. Mais pour profiter de cette richesse, les parents doivent avoir une réelle liberté de choix.**

“

« Avoir des références ou des bons commentaires d'autres parents est la seule sécurité pour moi. »

Une rigidité des dates d'entrée en service qui pénalise

Les intégrations se font majoritairement à des moments fixes dans l'année, notamment à la rentrée de septembre. Ce manque de flexibilité quant aux dates d'entrée en SGEE constitue un autre obstacle important selon de nombreux parents consultés.

“

« Des parents m'ont dit qu'accoucher en mars ou en avril, c'est compliqué pour la place en garderie. »

Cette rigidité pénalise fortement les parents dont la fin du congé parental ou le retour au travail survient à un autre moment, entraînant encore une fois des conséquences importantes et une obligation de tout faire pour s'adapter. Sans compter que d'autres événements peuvent survenir dans la vie des familles et les obliger à trouver une place à divers moments en cours d'année : déménagement, séparation, nouveaux besoins familiaux, etc.

“

« J'aurais eu une possibilité pour septembre, mais mon retour au travail est prévu pour juin et mon conjoint craint les impacts financiers de trois mois sans un des deux salaires. »

Des parents se sentent obligés dans certains cas d'accepter une place très tôt, un bon moment avant la fin de leur congé parental, de peur de se retrouver sans place par la suite. Selon les parents consultés, ce phénomène est susceptible de générer chez eux de la déception et de la culpabilité, ou même des jugements de la part de l'entourage.



“

« Mon deuxième enfant devait absolument commencer en septembre pour avoir une place. Ce n'était pas flexible, pas accommodant. »

« Je n'ai pas voulu intégrer la fratrie aux dates données car je ne me sentais pas prête. Au moment auquel j'étais prête, il n'y avait plus de place. »

”



Avoir une place au moment où ils en ont besoin, sans devoir tenter de planifier une grossesse en fonction de moments de l'année auxquels se font les entrées en SGEE, est définitivement essentiel pour les parents.

Mais selon certains propos recueillis lors de la consultation, **même les choix les plus intimes comme celui d'accueillir un enfant, se retrouvent influencés par les contraintes actuelles du réseau des SGEE.**

Besoins divers en matière de fréquentation

Dans le fonctionnement actuel du réseau, un modèle de fréquentation domine : temps plein et fréquentation régulière.

Pourtant, les besoins et réalités des familles sont divers. Plusieurs familles consultées ont mentionné souhaiter ou avoir souhaité une fréquentation à temps partiel.

De plus, les règles budgétaires du ministère de la Famille imposent l'atteinte de taux de fréquentation, sous peine d'amputation budgétaire en cas de défaut⁷. Cette règle est incompatible avec la vocation même des CPE autochtones (voir la recommandation 7) qui accueillent des étudiantes et étudiants autochtones vivant en milieu urbain pendant la période scolaire, mais qui retournent chez eux aux autres moments de l'année. **Il est essentiel de prendre en considération que les réalités des familles autochtones en milieu urbain les amènent à avoir des besoins de fréquentation fluctuants qui ne sont pas moins réels et importants pour leur réussite éducative⁸.**

Des horaires incompatibles avec les réalités des familles

Pour une véritable conciliation famille-travail-études, les parents doivent aussi être en mesure d'accéder à des SGEE en fonction de leur horaire ou de leurs besoins concrets. Cependant, **près du tiers des parents ayant répondu au questionnaire en ligne (30,9 %) identifient des horaires incompatibles avec leur emploi du temps comme un obstacle.**

“

« Les horaires offerts par les milieux, par exemple de 8h à 16h, sont source de stress. »

La question des horaires difficiles semble particulièrement concerner les milieux familiaux, que ceux-ci représentent un milieu de premier choix ou non. Selon les propos des parents consultés, certaines familles, notamment celles biparentales, réussissent à s'en sortir malgré tout, mais non sans impacts négatifs sur la vie et la logistique familiales. Cependant, **pour les familles dont les horaires de travail sont moins flexibles ou atypiques, dont le lieu de travail est éloigné, ou encore les familles monoparentales, la gymnastique peut être extrêmement difficile, voire impossible.**

Des parents rapportent également les difficultés liées aux périodes de vacances et aux congés, qui ne peuvent pas toujours concorder avec ceux du milieu familial. Les travailleurs et travailleuses du secteur de la construction, pour ne nommer qu'un exemple, n'ont pas de flexibilité quant aux vacances estivales. Des parents rencontrés vont même jusqu'à nommer un sentiment d'être pris en otage par les horaires ou expriment ne pas pouvoir concevoir dépendre de l'horaire et du calendrier d'une autre personne.

“

« On aime l'ambiance des milieux familiaux, on ne voudrait pas d'une place en CPE, mais c'est peu adapté à notre situation et ça crée beaucoup de contraintes. »

“

« Les milieux familiaux ont une flexibilité au niveau de l'horaire de services offert, mais cela au détriment de plusieurs familles qui doivent s'adapter aux heures, aux congés et aux vacances spécifiques. Très difficile pour un parent solo! »

« Les horaires font en sorte que les parents répondent aux besoins du service de garde, et non l'inverse. »

Des parents en viennent même à choisir un emploi ou à modifier leur horaire de travail en fonction des SGEE auxquels ils ont accès. Encore une fois, **ce sont les familles qui doivent s'adapter au système**. Et comme mentionné précédemment, de manière générale selon les parents consultés, **ce sont les mères qui vont plus fréquemment s'ajuster et en subir des impacts**.

Il peut également être difficile pour les parents travaillant selon un horaire atypique de trouver un SGEE dont l'horaire leur convient. Il semble en fait y avoir un problème d'arrimage entre les SGEE offrant ce type d'horaire et les parents qui en ont le plus besoin.

“

« J'ai aussi dû refuser deux emplois de soir. »

« Les parents ayant des heures de travail atypiques devraient être priorisés dans les milieux qui ont des horaires flexibles. »

« Ça influence les disponibilités au travail. Ça amène donc à devoir choisir son travail en fonction des disponibilités de la garderie. »

La réalité des secteurs de travail à horaires atypiques ainsi que la difficulté à accéder à un SGEE près du domicile ou du lieu de travail (un autre obstacle fréquemment rencontré et qui oblige les parents à s'adapter) seront davantage traitées à la recommandation 8.

Une parole difficile en contexte de rareté

La pénurie de places a un autre effet, moins visible, mais tout aussi préoccupant. Elle réduit la capacité ou l'aisance des parents à s'exprimer. **Plusieurs hésitent à partager leurs préoccupations ou leurs préférences, par crainte d'être perçus comme trop exigeants ou « difficiles », de compromettre leur accès à une place ou d'être identifiés après une plainte. Sous l'influence de la rareté des places, il se crée malheureusement un rapport de pouvoir entre les familles et les milieux.**

Ainsi, les parents :

- n'osent pas poser certaines questions;
- hésitent à exprimer leurs préférences ou leurs préoccupations;
- évitent de formuler des plaintes.

“

« En tant que parent, on n'ose pas dire ce qu'on souhaite pour nos enfants. »

« Les parents craignent de ne pas être pris s'ils parlent, par exemple, d'allaitement ou de couches lavables. »

« Si je fais un mauvais commentaire sur un milieu, sur internet par exemple, est-ce que j'aurai de la difficulté à trouver une place car j'aurai l'air de la maman chialeuse? »

« Dans les milieux familiaux, si on se questionne sur certaines pratiques, oui on peut appeler le bureau coordonnateur, mais que va-t-il se passer? Est-ce que la responsable du milieu va être mise au courant? Est-ce que je risque de perdre ma place? Quels sont les recours des parents? »

Cette dynamique soulève des enjeux importants en matière de transparence, de confiance et de pouvoir d'agir des familles au sein du réseau.

Un système où la parole des usagers est entravée témoigne nécessairement d'un dysfonctionnement.

Un réseau qui atteint l'équilibre?

Un réseau de SGEE accessible et « en équilibre », pour reprendre un terme fréquemment utilisé pour parler de la complétion du réseau, doit bien sûr assurer un nombre suffisant de places. Mais **tant que des parents s'y sentiront pris, contraints d'accepter « ce qui est disponible » ou obligés de faire des pieds et des mains pour s'adapter aux services offerts, peut-on vraiment parler d'« équilibre »?**



Le concept d'équilibre du réseau ne peut se limiter au nombre de places offertes.

Un réseau véritablement équilibré doit permettre :

- d'avoir accès à une place pour chaque enfant;
- de choisir cette place, dans un milieu où on se sent en confiance;
- de pouvoir changer de milieu (peu importe la raison);
- que cette place soit adaptée aux besoins réels de la famille.

Il serait aussi tout à fait pertinent d'ajouter l'évaluation de la qualité éducative ainsi que la disponibilité et le vécu du personnel éducateur comme déterminants d'un réseau plus ou moins en équilibre.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

L'accessibilité du réseau des SGEE est au cœur des préoccupations des familles. **Cette accessibilité inclut la disponibilité des places, mais ne se résume pas à celle-ci. Elle suppose aussi la possibilité, pour les familles, de choisir un milieu compatible avec leurs valeurs, leurs horaires, leur localisation et l'ensemble de leurs besoins divers et évolutifs.**

Dans ce contexte, améliorer l'accessibilité du réseau des SGEE nécessite d'intervenir sur plusieurs types de leviers complémentaires. Le levier législatif, structurant les politiques publiques, demeure selon nous essentiel, tout en traduisant un engagement clair et fort de l'État. D'autres leviers d'action, qui concernent entre autres l'organisation et la flexibilité de l'offre de services, sont à la disposition du gouvernement afin de centrer ces aspects sur les besoins concrets des familles :

- Garantir, par la loi et une offre suffisante, l'accès universel et inconditionnel à une place subventionnée, de qualité et inclusive pour chaque enfant sur le territoire québécois, comme c'est le cas à l'école;
- Repenser la notion d'équilibre liée au réseau des SGEE, en tenant compte non seulement de l'équilibre entre l'offre et la demande de places, mais aussi de l'expérience vécue des parents, notamment leur perception de l'adéquation des services à leurs besoins et leur réelle liberté de choix;
- Permettre l'entrée en SGEE à tout moment de l'année, et non uniquement à des périodes fixes;
- Favoriser la possibilité, pour les parents, de visiter des SGEE en installation pendant la recherche et l'attente d'une place;
- Retirer la catégorie d'ordonnancement 4 du processus actuel d'attribution des places, afin de favoriser la liberté de choix des parents;
- Mieux arrimer l'offre d'heures de services aux besoins réels des parents et l'offre d'heures de services atypiques aux parents qui en ont réellement besoin;
- Développer des modèles de services plus flexibles (temps partiel, horaires atypiques, services en soirée ou de fin de semaine, possibilité de fréquentation irrégulière dans des cas particuliers);
- Appuyer le développement de solutions complémentaires innovantes, susceptibles de répondre aux besoins de certaines familles, comme les espaces de cotravail avec service de garde éducatif ou les « play cafés ».

RECOMMANDATION 5

Faire de l'accessibilité et de la qualité des SGEE des principes indissociables, en plaçant la qualité éducative et le développement optimal de l'enfant au cœur de toutes les décisions et en misant sur la valorisation, la reconnaissance et la formation du personnel éducateur.

Le SGEE idéal selon les parents consultés : la qualité éducative mise de l'avant

Les recommandations précédentes portent largement sur les conditions d'accessibilité des SGEE, un fondement essentiel pour que les services déployés atteignent leurs objectifs et soutiennent réellement les familles. Toutefois, lorsque les parents ont été consultés au sujet des caractéristiques d'un SGEE idéal, ce sont les aspects liés à la qualité qui ont d'abord été mis de l'avant.

Les séances de discussion avec les parents démontrent que, parmi toutes les préoccupations entourant les SGEE, les plus importantes touchent directement leurs enfants et la façon dont ceux-ci seront traités, protégés, accompagnés. Instinctivement, plusieurs parents se demandent d'abord et avant tout : Qui prendra soin de mon enfant? Sera-t-il en sécurité? Recevra-t-il l'attention dont il a besoin? Comment se dérouleront ses journées? Que mangera-t-il?

“

« Ce qui compte, c'est de savoir ses enfants en sécurité émotionnelle. »

Sans demander la perfection, les parents souhaitent en général le mieux pour leurs enfants. Clairement, pour répondre à leurs attentes, la qualité éducative ainsi que le développement global des enfants doivent être au cœur des priorités.

Voici un portrait résumé de ce à quoi correspond le SGEE idéal selon les parents consultés.

Qualité de l'encadrement

- Des éducatrices qualifiées, formées en continu, passionnées et bien rémunérées.
- Une communication régulière et transparente avec les parents.
- Une stabilité et une fiabilité du personnel, favorisant des liens d'attachement stables entre l'enfant et l'adulte.

Environnement et alimentation

- Une grande importance accordée au plein air (même pour les siestes), aux sorties quotidiennes et au contact avec la nature.
- Une alimentation saine et variée, parfois intégrée aux activités éducatives, par exemple en faisant participer les enfants à la préparation des repas.
- Des installations sécuritaires, propres, lumineuses et accueillantes, offrant de grands espaces et des zones distinctes pour les différents moments de la journée, comme le jeu, le repos ou les activités motrices.
- Un milieu idéalement sans écran, ou avec un usage très limité.
- Plusieurs personnes insistent sur l'importance de groupes de petite taille, avec un nombre suffisant d'éducatrices par groupe.
- Des SGEE de proximité et ouverts sur leur communauté, notamment par la participation de personnes âgées ou d'invités.

“

« Des terrains municipaux accessibles, près des parcs, des espaces verts, des bibliothèques, devraient être réservés aux services de garde. On devrait penser le développement de nos communautés en fonction de nos enfants. »

Approche et standards éducatifs

- Des standards de qualité communs à tous les milieux, tout en laissant place à la diversité des approches pédagogiques.
- Un milieu stimulant, structuré et inclusif, proposant des activités variées et adaptées au développement des enfants.
- Une approche individualisée, fondée sur l'empathie, l'ouverture et le respect du rythme de chaque enfant.
- Une approche humaine encourageant autonomie, curiosité et ouverture.

Les SGEE comme milieux de vie pour toute la famille

Parmi les parents ayant répondu au questionnaire en ligne, 74 % valorisent aussi le rôle des SGEE comme milieux de vie, c'est-à-dire qu'ils jugent important que ceux-ci offrent, par exemple, des espaces d'échanges, des ateliers, des événements communautaires ou du soutien parental et qu'ils favorisent un sentiment d'appartenance.

Une qualité éducative variable au sein du réseau des SGEE

Comme l'a révélé un rapport de la Vérificatrice générale en 2024, la qualité éducative demeure inégale au sein du réseau et, dans plusieurs milieux, elle se situe même sous les standards minimaux attendus⁹. Bien que la majorité des parents consultés qui fréquentent actuellement un SGEE se disent globalement satisfaits, certaines voix nuancent ce portrait.

Parmi les parents ayant répondu au questionnaire en ligne, 24,1 % mentionnent qu'**une qualité éducative perçue comme insuffisante est ou a été un obstacle quant à l'accès aux services ou à leur utilisation**⁷.

“

« La qualité n'est pas la même partout et parfois c'est très discutable. Certains parents ont visité des milieux et se sont dit jamais de la vie. »

Dans ce contexte, **le développement futur du réseau ne peut faire l'économie d'un investissement soutenu en matière de qualité**. Il importe de poursuivre et de renforcer les actions concrètes visant à rehausser les standards et à garantir une qualité éducative élevée.

Tous les enfants devraient avoir accès aux mêmes standards de qualité, sans que les familles se trouvent chanceuses de bénéficier de ce qui devrait constituer une base essentielle.

« Ça prend un changement de philosophie vers la priorisation des meilleures pratiques en termes de qualité éducative. »

”

Un personnel éducateur qualifié, valorisé et reconnu : un pilier de la qualité... et de l'accessibilité

Le portrait du SGEE idéal décrit précédemment montre que, pour les parents, la qualité de l'encadrement des SGEE repose avant tout sur un personnel éducateur qualifié, formé en continu, passionné, stable et fiable.

Le message des parents est donc sans équivoque : « ***Tout part des éducatrices !*** »

D'ailleurs, 98 % des parents ayant répondu au questionnaire en ligne estiment que la qualification et la formation du personnel sont assez ou très importantes. Mais malheureusement, plusieurs parents sont témoins des difficultés de recrutement et de rétention de personnel qualifié dans les SGEE. Ces enjeux se traduisent notamment par un roulement élevé du personnel, un recours accru à des agences privées et, dans certains cas, des bris de services.



“

« La pénurie de personnel dans mon SGEE fait que chaque semaine, cinq enfants de l'installation doivent rester à la maison. On a une place, mais elle est compromise. »

« J'ai eu une place en CPE, mais la pénurie de main-d'œuvre entraînait trop de roulement avec du personnel d'agences. Vu notre besoin de stabilité pour notre enfant, ça n'a pas fonctionné pour nous. Dommage, car c'était un CPE coup de cœur. »

Selon le questionnaire en ligne, l'aspect générant le plus d'insatisfaction (20%) quant aux services est la stabilité du personnel.

Pourtant, **la disponibilité d'un personnel éducateur qualifié constitue le cœur, la fondation même d'un réseau de SGEE fonctionnel, en étant à la fois garante de la qualité ET de l'accessibilité des services**¹⁰. Les parents consultés le reconnaissent pleinement et mentionnent eux-mêmes que cette disponibilité repose d'abord sur une réelle valorisation du métier.

“

« Ça prend de meilleures conditions et des salaires plus élevés pour les éducatrices. »

« Le manque de personnel qualifié contribue au manque de places et au manque de qualité éducative. »

« On doit valoriser la profession. L'éducation à l'enfance est un métier de femmes, pour les femmes. C'est vu comme quelque chose de "naturel" qui ne relève pas de l'éducation. Mais ce n'est pas juste naturel, ça demande un environnement favorable. En ce moment, il y a un manque de moyens, de salaire et de formation, ça crée un épuisement généralisé. »

Le faux débat : accessibilité contre qualité

Face à la pénurie de places dans le réseau des SGEE, une tension pourrait s'installer : développer des places rapidement ou garantir la qualité.

Cette opposition peut sembler pragmatique à première vue, puisque créer des places rapidement donne l'impression de répondre à l'urgence et à ce que les parents veulent. Mais si ces places ne garantissent pas des conditions éducatives adéquates, les résultats de la consultation nous portent à croire qu'on ne règle pas le problème, mais qu'on le déplace ou même qu'on l'empire, puisqu'il est prouvé que des SGEE de mauvaise qualité ont un effet négatif sur le développement global des enfants et des conséquences à long terme.

Un réseau qui multiplie les places sans s'assurer :

- **d'avoir du personnel qualifié et stable,**
- **d'offrir des environnements sécuritaires et stimulants,**
- **de garantir les meilleures pratiques en termes de qualité éducative,**

échoue dans sa mission fondamentale, soit de soutenir le développement global des enfants et de répondre aux besoins des familles.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

La vision qu'ont les parents consultés du réseau des SGEE accorde à la qualité éducative une importance de premier plan. **Accessibilité et qualité constituent donc deux dimensions indissociables et également nécessaires pour répondre aux besoins des familles.**

Plusieurs leviers peuvent favoriser la qualité éducative.

Profession et personnel éducateur

- Améliorer les salaires et les conditions de travail afin d'attirer, de retenir et de stabiliser le personnel éducateur, en installation comme en milieu familial.
- Généraliser les exigences de qualification du personnel éducateur et des responsables de milieux familiaux (ex. : DEC, AEC), y compris des critères clairs de compétences, de qualités professionnelles et de pratiques éducatives.
- Offrir et financer la formation continue du personnel des SGEE (ex. : besoins de soutien particulier, allaitement, portage, pratiques inclusives, qualité éducative), en s'appuyant entre autres sur les ressources du milieu communautaire.
- Mieux reconnaître et structurer la profession (ex. : création d'un ordre professionnel en éducation à la petite enfance, revalorisation des DEC, reconnaissance du caractère éducatif du métier).
- Décloisonner les différents réseaux (santé, communautaire, famille et SGEE) et favoriser la collaboration entre eux, afin d'assurer une continuité des services et un meilleur soutien aux équipes.
- Porter une attention particulière aux besoins de formation ancrée dans les réalités autochtones, de recrutement et de rétention en contexte autochtone, sur communauté et en milieu urbain.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Harmonisation entre les différents milieux

- Harmoniser les standards de qualité éducative entre tous les milieux, sans alourdir la charge administrative des responsables.
- Assurer la qualité de l'offre alimentaire dans tous les milieux.
- Déployer des outils communs de suivi et de communication avec les parents (menus, rétroaction, nouvelles de l'enfant, etc).

Milieu de vie et approche pédagogique

- Mettre le bien-être de l'enfant et la qualité des services au centre de toutes les décisions.
- Contribuer à rendre accessibles différentes approches pédagogiques habituellement offertes en milieu privé (ex : Waldorf, Montessori).
- Renforcer la collaboration (prise de décisions et solutions mises en place) et le partage d'information (rapports de la journée, photos, anecdotes) entre les SGEE et les parents, pour valoriser leur rôle de coéducateur et favoriser la continuité entre le milieu familial et le SGEE.

RECOMMANDATION 6

Faire du réseau des SGEE un modèle de référence en matière d'inclusion, sensibilisé et capable de répondre de façon équitable et adaptée à la diversité des réalités familiales.

Le Québec a voulu se doter d'un réseau de SGEE ambitieux. Cependant, comme montré précédemment, son accessibilité demeure inégale. Des familles, dont le vécu est souvent moins visible ou mis de l'avant, font face à des barrières physiques, administratives, culturelles et systémiques.

Situations de handicap : des environnements encore trop peu accessibles

Parmi les obstacles à l'accès et à l'utilisation des SGEE, **l'inadaptation des lieux physiques constitue un enjeu majeur rencontré par les familles dont un parent ou un enfant est en situation de handicap**. Les échanges tenus lors des séances de discussion révèlent que certains parents peuvent se voir dans l'obligation de refuser une place en raison de contraintes d'accessibilité, qu'elles concernent leur propre condition ou celle de leur enfant (présence d'escaliers, locaux situés à l'étage, absence d'aménagements tels que des barres d'appui ou des ouvre-portes automatiques). **Un manque d'arrimage semble également persister entre les milieux adaptés et les familles (enfants et parents) pour qui ces adaptations sont cruciales**. De plus, les limitations liées aux déplacements des parents en situation de handicap ne sont pas prises en compte dans les critères actuels d'attribution des places, ce qui ne garantit pas leur accès à un SGEE à proximité de leur domicile.

“

« Pour mon fils handicapé, en milieu familial, l'obstacle est surtout l'architecture de la maison et le fait que le milieu de garde soit dans le sous-sol. [...] Il devra changer de milieu éventuellement [...] 5-6 installations m'ont appelée jusqu'à maintenant, mais aucune n'est suffisamment adaptée. »

« Pour mon premier enfant, j'avais trouvé une place en CPE, mais c'était dans un vieux bâtiment et la pouponnière était au troisième étage. Dans ma situation, il était impossible de monter trois étages avec mon bébé dans les bras. J'ai donc dû refuser la place. »



« Le système d'admission devrait tenir compte des handicaps des parents. Moi par exemple, je suis sur le spectre de l'autisme et je ne peux pas conduire, même si j'aimerais ça. J'ai déjà visité un milieu mais qui était à 1 h 30 d'autobus de chez moi. Ce n'était pas réaliste. »

L'inclusion des enfants ayant besoin de soutien particulier : une responsabilité collective à consolider davantage

Les expériences, préoccupations et aspirations en matière de SGEE des parents d'enfants ayant besoin de soutien particulier pourraient à elles seules faire l'objet d'un livre blanc, car il y a beaucoup à dire. Sans surprise, ces familles peuvent faire face à de nombreux défis.

Les parcours des familles rencontrées sont en réalité variables.

Les récits positifs partagés par des parents lors de séances de discussion sont marqués par plusieurs éléments clés, qui semblent définitivement à favoriser dans l'ensemble du réseau :

- des locaux adaptés;
- de l'ouverture et une réelle volonté d'inclusion de la part des milieux;
- une culture d'inclusion et une aisance déjà présentes pour accueillir les besoins de soutien particulier;
- une communication et une collaboration étroites entre les parents et le personnel, dès la préparation à l'intégration et tout au long de la fréquentation;
- une cohésion et une bonne communication au sein du personnel (ex. : transmission de l'information, planification des remplacements/changements de personne éducatrice/changements de groupe);
- la prévision de l'évolution des besoins de l'enfant, afin d'anticiper les adaptations à mettre en place dans le milieu;
- la présence de personnes-ressources supplémentaires (ex. : accompagnatrices, techniciennes en éducation spécialisée);
- l'aide d'un organisme spécialisé comme J'me fais une place en garderie, qui accompagne et soutien les familles dans leurs démarches pour l'inclusion de leur enfant aux activités d'un SGEE;
- une collaboration entre le SGEE et le réseau de la santé favorisant le soutien au SGEE dans la réponse aux besoins de l'enfant, ainsi que le partage d'information.

Ces éléments constituent certainement des facteurs déterminants d'une inclusion réelle, bénéfique non seulement pour l'enfant, mais aussi pour ses parents, pour les autres enfants qui le côtoient au quotidien et, plus largement, pour l'ensemble de la société, où l'inclusion tend alors à s'imposer comme une évidence de plus en plus partagée.

“

« L'inclusion est dans la culture du milieu, les enfants à besoins particuliers ne sont pas vus comme un poids. Pour le milieu, chaque enfant mérite d'être là. Tout est plus naturel pour les éducatrices, comme mettre des orthèses par exemple. Il y a moins de résistance. »

« En plus de l'accessibilité des locaux pour un fauteuil roulant qui était cruciale, c'est la volonté, l'écoute, la cohésion et la communication dans l'équipe qui font la différence. »

Les expériences plus difficiles sont quant à elles marquées par :

- un discours général en société selon lequel les mères d'enfants lourdement handicapés devraient rester à la maison;
- les craintes et les inquiétudes des milieux par rapport à l'intégration de l'enfant;
- un manque de formation ou de connaissances chez le personnel, entre autres face aux handicaps invisibles (ex. : autisme);
- des ruptures dans la transmission de l'information sur la situation de l'enfant (ex. : aux éducatrices nouvelles ou remplaçantes);
- la lourdeur et la lenteur des démarches administratives pour avoir accès à du soutien;
- une pression à aller chercher un diagnostic ou une évaluation par un professionnel de la santé reconnu par le ministère de la Famille, élément central permettant l'accès à l'allocation à l'intégration et à la mesure exceptionnelle de soutien (ce qui peut par exemple mener des parents à se sentir obligés de payer pour avoir une évaluation plus rapide au privé);
- l'allocation à l'intégration qui n'est pas toujours suffisante pour couvrir les besoins;
- certaines incohérences dans le soutien offert (ex. : devoir choisir entre avoir du soutien à la maison ou au SGEE).



“

« Les plus grosses barrières, ce ne sont pas les handicaps de l'enfant, ce sont les craintes du personnel, ou le manque de soutien pour répondre aux besoins de l'enfant. »

« Trop de lourdeur administrative pour toutes les démarches de demande de soutien. Cette lourdeur crée plus de détresse chez les parents que la situation de l'enfant elle-même. »

Les échanges avec les parents d'enfants ayant besoin de soutien particulier démontrent que les obstacles à l'inclusion en SGEE peuvent entraîner chez eux des répercussions financières, professionnelles et psychologiques encore plus marquées. Il est donc impératif d'agir, d'améliorer davantage les conditions favorables à l'inclusion, afin de garantir que ces parents puissent, au même titre que les autres, accéder aux services et avoir leur place sur le marché du travail. **Cela implique qu'ils puissent confier leur enfant en toute confiance, indépendamment de sa condition.**

« Vu la difficulté à avoir accès à des ressources, les parents préfèrent souvent payer plus cher plutôt que de courir après ce qui n'arrive pas. »

« Les éducatrices de mon CPE ont demandé à avoir de la formation en orthophonie pour mieux aider les enfants, mais il n'y a pas assez d'argent dans le système des CPE pour pouvoir leur offrir. »

”

Statut migratoire : des trajectoires fragilisées pour les enfants et les femmes

L'accès ou non aux SGEE subventionnés selon le statut migratoire des familles est encore aujourd'hui sujet à débat.

Lors des séances de discussion, des mères immigrantes détenant un permis de travail ouvert ont témoigné de la barrière d'accès aux SGEE subventionnés et aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, en mettant en lumière les impacts sur leur accès au marché du travail, leur intégration à la société d'accueil et leur autonomie financière. **Plusieurs mères immigrantes participantes ont aussi exprimé à quel point travailler à l'extérieur de la maison était bénéfique pour elles, et ce, sur plus d'un plan.**

“

« Ne pas pouvoir travailler, c'est difficile, particulièrement en tant que femme immigrante. Le travail permet de s'évader, de sortir de la maison, d'être moins isolée, de se sentir faire partie de la communauté, s'y intégrer. »

Et par-dessus tout, ces mères insistent sur les conséquences de cet accès limité sur les enfants et leur droit à l'éducation.

« Restreindre l'accès aux SGEE pour les familles immigrantes pénalise les enfants en bout de ligne, les discrimine. Surtout que les enfants, eux, sont souvent nés au Canada. »

”

Ces témoignages viennent renforcer la position existante de Ma place au travail : **pour que notre réseau de SGEE favorise réellement l'égalité des chances et l'égalité des genres, TOUS les enfants, peu importe leur statut migratoire et celui de leurs parents, doivent avoir accès à une place abordable, de qualité et inclusive en SGEE.**

limiter cet accès selon le statut migratoire ne risque que d'enfoncer des femmes et des enfants dans une précarité et une vulnérabilité encore plus importantes que celles qui caractérisent déjà souvent leur situation.

Discrimination implicite et racisme : des réalités à reconnaître

Les expériences de discrimination implicite représentent un autre obstacle à l'accès et à l'utilisation des SGEE révélé par les séances de discussion. Les familles concernées par ce genre de situation semblent principalement être les familles racisées et/ou immigrantes, les familles dont les enfants ont besoin de soutien particulier et les familles en contexte de vulnérabilité.

“

« Dans la région où j'habite, plusieurs familles racisées ou en minorité linguistique rapportent qu'en visitant des milieux, sans les refuser clairement, on leur fait sentir qu'elles ne sont pas à leur place. »

Dans les faits, ces familles ne se font pas catégoriquement refuser une place, mais sont exposées à un certain discours qui finit par les convaincre qu'elles n'ont pas leur place dans le milieu et qu'elles feraient mieux de chercher ailleurs. Une intervenante d'un organisme communautaire Famille a d'ailleurs tenu à nous rencontrer, dans le cadre de la consultation, pour dénoncer spécifiquement ce genre de pratiques dont elle a été témoin chez les familles qu'elle a accompagnées. Les expériences rapportées ont été vécues dans divers types de SGEE et sont extrêmement problématiques.

Des familles racisées et autochtones vivant en milieu urbain rapportent également avoir fait face à des propos, des attitudes ou des comportements racistes et discriminatoires au sein du réseau des SGEE, ou mentionnent leur impression qu'on banalise les commentaires racistes entre enfants dans certains milieux.

Un travail de sensibilisation auprès de l'ensemble des actrices et acteurs du réseau semble donc s'imposer pour mettre fin à ces situations qui perpétuent les oppressions sociales et briment des familles quant à leurs droits et à leur sécurité. **Toutes les familles devraient se sentir bienvenues et incluses au sein des services qui leur sont destinés.**



“

« Une maman mentionne avoir peur du racisme en région. Elle nomme que lorsqu'elle utilise son nom, on ne la rappelle jamais, et ajoute que maintenant, elle utilise le nom de son conjoint. »

Des services culturellement pertinents et sécurisants pour les familles autochtones en milieu urbain

Selon le RCAAQ, les SGEE québécois demeurent sous-utilisés par les familles autochtones en milieu urbain. La méconnaissance des services disponibles, la lourdeur du processus d'inscription, les barrières culturelles et linguistiques ainsi que le manque de ressources de base pour plusieurs familles (logement, ressources matérielles et financières, enjeux de transport) seraient parmi les principaux obstacles à l'utilisation des SGEE. ¹¹

Pour répondre en partie à ces défis et faire en sorte que les enfants autochtones en milieu urbain aient accès aux bénéfices sur l'éducation et la santé que procure la fréquentation des SGEE, le RCAAQ met de l'avant la pertinence de développer des CPE autochtones en milieu urbain, entre autres au sein même des centres d'amitié autochtones¹².

À ce propos, il suggère que le concept de CPE autochtone implanté hors des communautés devrait reposer sur trois caractéristiques clés :

- l'octroi d'une majorité de places réservées aux enfants autochtones;
- un programme éducatif conforme à celui du ministère de la Famille mais qui met l'accent sur la promotion de la culture, de l'identité et de la spiritualité autochtone;
- une primauté de la gouvernance aux mains des parents autochtones. ¹³

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Dans une perspective véritablement inclusive, le principe d’accessibilité universelle doit guider la conception et l’aménagement des SGEE afin de permettre à toutes les familles d’y accéder. Un réseau de SGEE équitable doit aussi être cohérent, en facilitant l’accès aux milieux adaptés ou de proximité aux familles pour qui ces critères sont fondamentaux. Les leviers d’action du gouvernement sont clairs :

- Faire en sorte que toutes les nouvelles installations subventionnées construites répondent aux critères d’accessibilité universelle, tout en adaptant autant que possible les installations existantes;
- Améliorer l’arrimage entre les familles dont un parent ou un enfant est en situation de handicap et les SGEE adaptés pour répondre à leurs besoins spécifiques;
- Considérer les situations de handicap des parents dans l’attribution équitable des places.

Pour favoriser le développement et la participation sociale des enfants, prévenir des répercussions financières, professionnelles et psychologiques supplémentaires chez des parents dont la santé psychosociale peut déjà être fragilisée et promouvoir une société où les différences sont perçues comme une richesse plutôt que comme un problème, il ne revient pas qu’aux milieux et aux familles de se mobiliser. Le gouvernement a aussi des leviers d’action :

- Renforcer la sensibilisation et la capacité d’accueil des enfants ayant besoin de soutien particulier en offrant davantage de formation au personnel éducateur et aux techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (formation scolaire initiale et formation continue);
- Réduire, simplifier et accélérer les démarches administratives liées à l’octroi de mesures de soutien (financement, programmes) destinées aux familles et aux SGEE;
- Augmenter le montant de l’allocation à l’intégration et de la mesure exceptionnelle de soutien, particulièrement pour faciliter l’ajout de ressources humaines et l’achat de matériel;

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

- Adapter l'attribution de l'allocation à l'intégration et de la mesure exceptionnelle de soutien en lien avec les besoins observés dans les milieux, plutôt qu'uniquement en lien avec les diagnostics ou les évaluations des professionnels de la santé;
- Réduire les iniquités entre les types de milieux (CPE, milieux familiaux, garderies privées), en garantissant un accès comparable aux ressources de soutien (allocation, personnes ressources, professionnels);
- Favoriser la communication et la collaboration entre les différents réseaux (santé, communautaire, famille et SGEE) pour assurer une continuité des services aux familles et un meilleur soutien aux équipes;
- Améliorer les conditions de travail des personnes éducatrices pour améliorer leur disposition à accompagner les enfants ayant besoin de soutien particulier (ex. : meilleur salaire, charge de travail adéquate, temps de planification suffisant, accès à de la formation continue, accès à du matériel spécialisé);
- Déployer des intervenants pivots chargés de coordonner l'information, les soins et les adaptations nécessaires;
- Mettre sur pied et financer adéquatement des organismes communautaires semblables à J'me fais une place en garderie dans plusieurs régions du Québec;
- Garantir aux familles l'accès à des mesures de soutien dans tous les milieux de vie de l'enfant (maison, SGEE, école).

La discrimination et le racisme au sein du réseau sont totalement inacceptables et causent préjudice aux familles touchées. Nous proposons de :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs et actrices du réseau des SGEE à la discrimination et au racisme ainsi qu'à leurs impacts sur l'accès aux services pour les familles.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Selon le RCAAQ, les CPE autochtones en milieu urbain représentent une réponse concrète et porteuse pour améliorer l'accès des familles aux SGEE, lutter contre la défavorisation et soutenir la persévérance scolaire, notamment en permettant aux parents étudiants de poursuivre leurs études à l'extérieur de leur communauté, tout en contribuant activement à la préservation des identités et des cultures autochtones. **Il revient au gouvernement de mettre à profit cette expertise afin de mieux intégrer les réalités autochtones urbaines au sein du réseau.**

Nous suggérons de :

- continuer à cibler et à mettre en place, en collaboration avec le RCAAQ et tout autre acteur pertinent, les conditions propices au développement et au fonctionnement des CPE autochtones en milieu urbain.

RECOMMANDATION 7

Développer un réseau 100 % subventionné misant d'abord sur les CPE, tout en renforçant les standards de qualité et le soutien offert aux milieux familiaux et en augmentant l'offre de places poupons.

Système à deux vitesses: iniquités d'accès et fardeau financier pour les familles

Dans un contexte de pénurie de places, **la coexistence de services subventionnés et non subventionnés engendre nécessairement une iniquité d'accès au réseau des SGEE**. Cette réalité est dénoncée par les parents consultés, qui y voient une injustice structurelle.

“

« Les parents mieux nantis ont plus de chance d'avoir une place puisqu'ils peuvent aller en milieu familial non subventionné [...]. Ces parents peuvent plus facilement retourner au travail et donc poursuivre leur rythme de vie. »

« Le prix vient de passer de 65\$ à 67\$ par jour, je trouve ça hallucinant! Mais on n'a pas le choix de prendre la place qu'on nous offre. »

« C'est une injustice que certains parents n'aient pas le choix d'opter pour le privé. »

« Il y a plus de places au privé, mais tous ne peuvent pas se le permettre [...]. L'accès aux services de garde devrait être universel, peu importe le revenu. »

Selon notre consultation citoyenne, 34,5 % des parents ayant participé au questionnaire en ligne indiquent que des coûts jugés trop élevés constituent ou ont constitué un obstacle à l'accès ou à l'utilisation des services.

Notre recherche portant sur les impacts de la pénurie de places sur les familles révélait que, parmi les familles ayant recours à une place non subventionnée, 46 % paient un tarif quotidien supérieur à 55 \$ par enfant et 27 % déboursent plus de 61 \$ par jour¹⁴.

“

« J'ai trouvé des milieux privés non subventionnés mais qui coûtent 66\$ par jour. Je pourrais seulement me permettre un maximum de 50\$. »

Ces constats rejoignent ceux que nous avons mis en lumière dans notre recherche sur les impacts financiers, psychologiques et professionnels de la pénurie de places sur les familles. En effet, 88% des parents sondés occupant une place non subventionnée affirmaient souhaiter changer pour un milieu subventionné si l'occasion se présentait. Plus précisément, 70% d'entre eux auraient préféré intégrer un CPE. ¹⁵

Les propos des parents consultés démontrent que, **lorsque les familles n'ont d'autre choix que de se tourner vers des milieux non subventionnés, les répercussions sur leur budget, leur qualité de vie et leurs choix d'avenir peuvent être considérables.** Les frais élevés grugent le revenu disponible, limitent la capacité d'épargne et fragilisent l'équilibre financier des familles. Pour certaines, la situation conduit à revoir la participation au marché du travail ou à repenser leur projet familial. Elle aura ainsi des effets à long terme sur leur trajectoire économique.

“

« Je suis en milieu familial non subventionné, mais je cherche une autre solution rapidement puisque même avec mon travail, en étant monoparentale, je n'arrive pas à défrayer le 45 \$ par jour. »

La situation peut être particulièrement préoccupante pour les familles monoparentales ainsi que pour les familles immigrantes qui cumulent parfois plusieurs barrières d'accès (contraintes financières accrues, absence de réseau de soutien, obstacles administratifs, enjeux liés au statut migratoire ou méconnaissance du fonctionnement du réseau). Dans ces contextes, **le manque de places abordables accentue des inégalités déjà présentes et freine davantage la participation au travail, aux études ou à la vie collective.**

“

« Pour une famille monoparentale, avec la vie qui coûte cher, ce coût élevé empêche de pouvoir faire des économies, et fait qu'on doit se priver de certaines choses. Tout va dans la garderie. J'aimerais parfois aller au cinéma avec mon enfant moi aussi,, mais je dois plutôt sélectionner les activités gratuites. »

« Moi et mon conjoint n'avons pas accès aux services subventionnés car nous sommes immigrants et avons des permis de travail ouverts. Nous n'avons pas droit non plus aux versements anticipés. Il faudrait déboursier entre 45\$ et 62\$ par jour et cela revient trop cher. Ce n'est pas vraiment un choix mais, pour l'instant, je ne travaille pas et je reste à la maison avec ma fille. »

Ces témoignages illustrent une réalité inquiétante : **l'accès à un service essentiel varie en fonction des moyens financiers et du statut des familles**. Même le mécanisme de compensation existant, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, ne suffit plus à atténuer les écarts créés par ce système à deux vitesses¹⁶. Le réseau des SGEE, pourtant un service essentiel, devient alors un facteur d'inégalités.

Lorsque les familles doivent se tourner, par obligation, vers le non-subventionné, les dépenses explosent, les choix de vie sont restreints et la sécurité financière est compromise.

Dans ce contexte, un constat s'impose : pour garantir une réelle équité, l'accessibilité financière doit être assurée à travers un réseau entièrement subventionné.

Les CPE : un modèle de prédilection

Parmi les différents types de milieux, un constat se dégage clairement : **les CPE constituent le modèle privilégié par les parents**. Ils sont généralement perçus comme plus structurés, mieux adaptés à leurs besoins liés au travail, plus sécurisants et offrant une meilleure qualité éducative.

D'ailleurs, selon la majorité des répondants au questionnaire en ligne, le développement du réseau devrait prioritairement miser sur ce modèle.

Les parents consultés valorisent notamment :

- la diversité des activités proposées;
- le travail en équipe;
- la continuité des services (pas de fermeture pour les vacances, congés, moments de maladie);
- l'accès à des ressources spécialisées pour les enfants ayant besoin de soutien particulier.

À cela s'ajoute un élément déterminant : leur caractère subventionné, qui les rend accessibles financièrement.

Malgré cela, l'accès aux CPE demeure limité, puisqu'ils ne représentent que 36% des places du réseau¹⁷. Pour de nombreuses familles, ce choix reste donc hors de portée.

“

« Tout le monde rêve d'un CPE, mais dans la réalité, ça ne se passe pas vraiment comme ça. »

« Le principal obstacle est l'accès à un CPE. »

« Il manque surtout des places en CPE. »

« Je savais que je ne trouverais pas de place en CPE, donc je paie en ce moment une place fantôme dans un milieu familial non subventionné. »

Le modèle des CPE se distingue également par sa structure de gouvernance, où les parents occupent une place formelle et significative dans la prise de décision. La participation des parents à la gouvernance des SGEE est d'ailleurs jugée importante par 88 % des personnes répondantes au questionnaire en ligne. Ce modèle de gestion participatif contribue à renforcer le sentiment de confiance, de transparence et d'appartenance des familles, en plus d'assurer un arrimage entre les besoins des parents et les orientations du milieu. Il s'inscrit aussi dans un cadre organisationnel non lucratif (OBNL), qui favorise le réinvestissement des ressources dans la mission éducative plutôt que dans la recherche de profit.

Services de garde éducatifs en milieu familial : comment mieux répondre aux attentes des familles?

Les services de garde éducatifs en milieu familial occupent une place importante dans le réseau et sont appréciés pour leur dimension humaine, la stabilité du lien avec l'enfant et une certaine flexibilité au quotidien.

Toutefois, ils suscitent aussi des préoccupations chez plusieurs parents consultés, notamment en ce qui concerne :

- l'isolement des responsables;
- le manque d'encadrement;
- la variabilité de la qualité éducative;
- les interruptions de service, parfois sans préavis (vacances, maladie, fermeture);
- les horaires parfois plus restreints, qui ne correspondent pas toujours aux réalités de travail des parents;
- les pratiques de sélection arbitraires basées sur des critères comme le sexe de l'enfant, sa situation ou les valeurs familiales, qui peuvent être contraignantes ou paraître discriminatoires.

“

« J'ai déjà une place, mais ma garderie a été fermée pendant trois mois en raison d'un problème de santé de mon éducatrice et il n'y avait pas d'autres places disponibles. Ce furent trois mois difficiles. »

« Au départ, on magasinait les milieux familiaux, mais je n'ai pas apprécié les genres d'entrevue par les responsables, avec des questions comme : habitez-vous proche? Pourrez-vous venir chercher votre enfant à telle heure? »

« Ce serait plutôt au parent de faire l'entrevue, puisqu'il s'agit de l'endroit où il va confier son enfant. »

Pour autant, la plupart des parents consultés ne remettent pas en question l'existence de ces milieux. Ils reconnaissent également la charge de travail particulièrement importante des responsables.

Le besoin exprimé est plutôt de les renforcer et de les soutenir pour, entre autres, mieux répondre à certaines attentes des parents.

Le manque criant de places en pouponnière

Le défi d'accéder à une place lorsqu'un enfant est âgé de moins de 18 mois est un constat largement répandu chez les parents interrogés. Selon les données du ministère de la Famille, au 31 janvier 2025, 35 634 places poupons étaient offertes en installation (CPE et garderies subventionnées)¹⁸. À ces places s'ajoutent les places poupons offertes par les services de garde en milieu familial, qui peuvent accueillir jusqu'à deux poupons par milieu, bien que les données sur le nombre de places offertes ne soient pas disponibles.

Toutefois, les besoins sont particulièrement marqués dans ce groupe d'âge, puisque les places poupons correspondent au moment où la demande est la plus forte, soit la fin du congé parental, lorsque la majorité des parents souhaitent intégrer leur enfant en service de garde éducatif. À cet égard, les données les plus récentes (mai 2025) indiquent que sur les 30 688 enfants en attente d'une place, 16 587 enfants ont moins de 24 mois, soit plus de 50%¹⁹.



« Les places poupons sont rares. »

« C'est là où il y a le plus de besoins. »

”

Pour 66 % des parents ayant répondu au questionnaire en ligne, **le manque de places pour les poupons constitue ou a constitué un obstacle à l'accès aux services.**

Au-delà de la situation actuelle, cette réalité soulève une question structurelle : le développement du réseau semble encore insuffisamment arrimé aux besoins réels des familles. Pour construire un réseau réellement adapté, on devra impérativement créer de nouvelles places poupons.

Peu de parents ont partagé leurs perceptions plus spécifiquement en lien avec les garderies privées. Il est possible de déduire que, tout comme pour les CPE, le travail en équipe dans une installation tend à rassurer plusieurs parents. La principale préoccupation exprimée en lien avec les garderies privées non subventionnées concerne les coûts élevés. Parmi les quelques propos notés lors des séances de discussion, mentionnons aussi l'existence variable d'instance d'expression ou d'implication pour les parents.

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

La vision du réseau des SGEE portée par les voix des parents interrogés comporte des éléments assez clairs quant aux types de places que ces derniers souhaitent voir se développer : des places subventionnées principalement en CPE, des places pour les poupons et des places dans des milieux familiaux renforcés et soutenus.

Le gouvernement a donc ici des informations clés pour se diriger vers un réseau de qualité qui répond structurellement aux aspirations des familles et qui réduit les iniquités économiques. Les leviers d'action sont eux aussi explicites :

- Faire en sorte que le réseau puisse offrir une place subventionnée à chaque enfant sur le territoire québécois;
- Poursuivre le développement du réseau (création et conversion de places) en misant prioritairement sur les CPE;
- Augmenter l'offre de places poupons, afin qu'elle réponde à la demande;
- Généraliser les exigences de formation/qualification et les standards de qualité éducative dans tous les types de SGEE, sans alourdir la charge administrative des responsables de service éducatif en milieu familial (RSE);
- Réduire l'isolement des RSE en offrant davantage de soutien professionnel et d'occasions de réseautage;
- Mettre en place des mesures facilitantes au quotidien pour les RSE, par exemple pour le ménage et les repas (partenariats avec des CPE, cafétérias scolaires, services de repas);
- Améliorer la continuité des services dans les milieux familiaux en favorisant le recrutement et la rétention du personnel éducateur qualifié nécessaire pour effectuer des remplacements et en encourageant les projets visant à renforcer l'offre de remplacement;
- Tant que le réseau n'est pas en mesure d'offrir une place subventionnée à tous les enfants sur le territoire québécois, rendre les versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants accessibles à toutes les familles, peu importe leur statut migratoire.

RECOMMANDATION 8

Déployer un réseau de SGEE de proximité ouvert sur les communautés, tout en mettant sur pied des solutions innovantes dans les milieux de travail pour les secteurs à horaires ou lieux atypiques.

La proximité : une condition essentielle

Les données recueillies lors des deux phases de la consultation confirment l'importance de la proximité en matière de SGEE.

“

« Faire 20-30 minutes de route pour se rendre à un service de garde, ça n'a pas de sens. »

Plus précisément, **76,4 % des parents ayant répondu au questionnaire en ligne privilégient un service situé près du domicile plutôt que du lieu de travail.**

De plus, près du tiers des parents (29 %) expriment le souhait de disposer d'options de déplacement autres que la voiture, même s'ils en possèdent une. Pour 14 % des familles répondantes au questionnaire, cette accessibilité est cruciale puisqu'elles n'ont pas de véhicule.

Or, cette proximité est loin d'être garantie. Plus de la moitié des parents (54,4 %) ayant répondu au questionnaire en ligne rapportent des difficultés à accéder à une place située à une distance raisonnable de leur domicile ou de leur lieu de travail. Manque de places oblige, bien des parents doivent élargir leur périmètre de recherche, accepter une place plus éloignée et composer avec des trajets quotidiens importants.

“

« Mon service de garde est à 20 km de chez moi. Je préférerais avoir une place dans mon village, Matapédia, mais les six places disponibles sont déjà comblées. »

Ces éléments rappellent que **l'accessibilité des services ne repose pas uniquement sur leur existence ou les places disponibles, mais aussi sur leur localisation et leur intégration dans les milieux de vie.**

Territoires inégalement desservis

Les enjeux de proximité sont variables selon les territoires. Même si ceux-ci sont également présents en contexte urbain et y complexifient tout autant le quotidien des familles, la consultation met particulièrement en lumière des réalités rurales, où l'offre de SGEE peut être inexistante ou très limitée.

“

« En milieu rural, il n'y a parfois rien à proximité. »

« Mirabel est constituée de plusieurs rangs, ce qui cause un stress énorme chez les familles pour se rendre aux services de garde. »

À certains endroits, c'est donc l'accès général aux SGEE qui est en jeu, faute de proximité. Dans d'autres cas, il peut s'agir de l'accès à des services subventionnés, à différents types de SGEE ou à des places poupons.

“

« Dans le coin ici, il y a moins de CPE et de garderies subventionnées, mais plus de milieux familiaux. »

« Des services privés subventionnés sont accessibles, mais situés trop loin. »

« Dans mon village, il n'y a pas de places pour poupons. »



Une ouverture souhaitée sur les communautés d'ancrage

Les parents consultés ne perçoivent pas les services de garde uniquement comme des lieux où l'on confie un enfant pendant les heures de travail. Ils les envisagent comme de véritables milieux de vie, des espaces éducatifs, relationnels et humains, ancrés dans leur communauté et appelés à jouer un rôle actif au sein du tissu social local.

Les parents souhaitent ainsi voir davantage de passerelles avec les organismes communautaires locaux, des collaborations avec le réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'une ouverture à la participation citoyenne. Cela pourrait se traduire, par exemple, par des partenariats pour la formation du personnel, l'accompagnement des familles, l'accès à des ressources spécialisées et l'enrichissement des activités offertes aux enfants, ou même par l'accueil de bénévoles.

Selon cette vision, **les SGEE s'ancrent dans leur communauté d'appartenance et en deviennent des acteurs dynamiques, en favorisant les échanges et les partenariats pour le mieux-être des familles et de l'ensemble de la collectivité.** Ils développent également une connaissance fine des populations locales desservies, de leurs caractéristiques et de leurs réalités spécifiques.

Mentionnons aussi que le RCAAQ privilégie l'expérimentation de pratiques culturellement pertinentes qui promeuvent les liens familiaux et une approche intégrée des services offerts aux enfants et aux familles autochtones, rendant ainsi possible d'accueillir les familles, la fratrie ainsi que des partenaires communautaires au sein même de l'installation. Selon le RCAAQ, **il est essentiel d'améliorer les conditions de développement des SGEE et d'optimiser leurs conditions d'opération afin de mieux « prendre en compte la réalité des Autochtones », comme l'affirme la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.** ²⁰

Quand développer des solutions dans les milieux de travail devient aussi une évidence

Bien que le souhait principal se dégageant de la consultation soit celui d'un réseau de proximité, idéalement avec les domiciles des familles, les parents n'excluent pas pour autant la pertinence de créer des SGEE directement au sein des milieux de travail.

Cette option semble particulièrement s'imposer comme solution pour les secteurs d'emplois à horaires ou lieux atypiques, comme le secteur de la santé ou celui de la construction. **Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs ont d'autant plus besoin de SGEE qui connaissent leurs réalités professionnelles distinctes, les comprennent et s'y adaptent,**

que ce soit en offrant des horaires variés et flexibles (soir, nuit, ouverture tôt le matin) ou en répondant à certains contextes d'urgence, comme un parent qui doit rester au travail plus longtemps que prévu.

“

« Mon conjoint et moi on travaille tous les deux dans le milieu de la santé et on commence vers 7h15 le matin. L'hôpital où on travaille est également loin de la maison. Ça limite le nombre de milieux où il est possible d'appliquer. »

Un SGEE à même le milieu de travail peut aussi être utile aux parents pour qui ce milieu est loin de la maison. **En évitant le long temps de transport entre SGEE et travail, les parents gagnent ainsi un peu plus de temps avec leurs enfants et peuvent plus facilement respecter les heures d'ouverture dans certains cas.**

Le cas du secteur de la construction

L'industrie de la construction présente des contraintes particulières, notamment des horaires de travail qui commencent très tôt le matin (il est souvent impossible de déplacer ses heures plus tard) et des lieux de travail variables, qui peuvent être éloignés. Le problème principal selon les parents consultés : trouver une place d'abord, mais surtout un SGEE qui ouvre assez tôt pour y laisser son enfant et avoir le temps de se rendre au chantier à l'heure prévue.

Comme expliqué précédemment, les femmes sont majoritairement celles qui adapteront leur trajectoire professionnelle lorsque l'accès aux SGEE est difficile, une réalité à laquelle les travailleuses de la construction n'échappent pas. Selon les témoignages recueillis, ces contraintes constituent même un facteur déterminant dans leur décision de quitter l'industrie. Ainsi, alors que des efforts collectifs visent à accroître la présence des femmes dans des métiers traditionnellement masculins, des obstacles structurels comme l'accès aux SGEE viennent en freiner la portée.

Comme le souligne un des témoignages plus bas : pourquoi les travailleuses de la construction n'auraient-elles pas le droit, elles aussi, de pouvoir réalistement conjuguer travail et famille?

Définitivement, les horaires atypiques et le lieu de travail changeant font de la construction un domaine par rapport auquel on se doit de réfléchir à des solutions innovantes, qui sortent du cadre existant.

« On est deux parents en construction, qui commencent à 6 h 30 le matin. Comme maman qui fait le plus petit salaire, je me doute fortement que c'est moi qui couperai dans mes heures si nécessaire, et donc qui en vivrai les répercussions sur ma paie, sur mes vacances, sur mon fonds de pension. Si jamais on se sépare, c'est moi qui sortirai perdante avec cette perte de revenu. »

« Ça m'a pris 4 ans à me placer après mes études car j'étais une fille. Je ne veux pas tout recommencer en changeant de domaine. Je ne suis pas une fille de bureau, mais d'action. Ce n'est pas juste, les gens qui travaillent dans un bureau n'ont pas à choisir, eux, entre la job et la famille. »

« Pour répondre aux besoins du milieu de la construction, il va falloir sortir du cadre. »

”

NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Penser le futur du réseau des SGEE peut difficilement se faire sans reconsidérer l'importance de la proximité des services, un élément définitivement capital pour les parents et la logistique famille-travail-études. Plusieurs parents consultés se demandent même pourquoi le « secteur » n'est pas davantage central au sein du réseau, comme c'est le cas pour les écoles.

Actuellement, le réseau peine à assurer une réelle proximité avec les milieux de vie des familles, ce qui complique le quotidien, entraîne des coûts et des déplacements supplémentaires, puis crée un accès inégal aux services.

Il apparaît ainsi nécessaire, pour le gouvernement, d'examiner la façon de **recentrer le développement du réseau autour des communautés et des territoires qu'il dessert**, sans non plus laisser tomber la question des SGEE en milieu de travail lorsqu'il s'agit d'une solution optimale. Cela, par exemple, en s'inspirant des leviers d'action suivants :

- Redonner une place centrale aux notions de proximité et d'ancrage territorial et communautaire dans la conception et la planification du réseau des SGEE, en s'inspirant notamment du réseau scolaire;
- Prioriser le développement de SGEE à proximité des domiciles des familles;
- Assurer un accès à des SGEE qui répondent aux besoins divers des familles dans l'ensemble des territoires;
- Considérer les SGEE comme des acteurs dynamiques de leur localité, en favorisant l'ouverture sur leur communauté d'ancrage et les partenariats avec d'autres acteurs locaux, comme le milieu communautaire et le réseau de la santé et des services sociaux;
- Développer des SGEE en milieu de travail, particulièrement dans les secteurs à horaires ou lieux atypiques;
- Faciliter le déploiement des SGEE en milieu de travail, en soutenant par exemple les entreprises, les regroupements d'employeurs et les promoteurs communautaires;
- Reconnaître la nécessité de concevoir des solutions adaptées pour certains secteurs d'emploi, en dehors des modèles de services existants.

RECOMMANDATION 9

Reconnaître pleinement les SGEE comme un maillon d'éducation à part entière et un levier de justice sociale, en affirmant leurs bénéfices pour les familles comme pour l'ensemble de la société, afin d'en faire un véritable projet national, structurant et durable.

Des services encore trop souvent perçus comme de la « garde »

Les parents consultés mettent clairement en évidence l'importance de reconnaître le caractère éducatif des SGEE, au lieu de les considérer comme de simples services de garde. Sans vouloir calquer les SGEE sur les écoles – car les parents reconnaissent aussi les bienfaits d'apprendre par des jeux libres et des activités informelles –, ils apprécient grandement cette vocation éducative basée sur le bon développement global des enfants. Ils la considèrent même comme capitale, mais insuffisamment mise de l'avant. Certains propos recueillis portent même à se demander si ce n'est pas seulement le caractère éducatif des SGEE, mais aussi la petite enfance en générale qui manqueraient de considération.

“

« L'aspect éducatif des SGEE est encore sous-estimé. »

« On dirait que c'est pris plus à la légère que dans le milieu scolaire, comme si on se disait que les enfants font juste jouer. »

Plusieurs parents rappellent que tous les enfants devraient pouvoir bénéficier des mêmes possibilités éducatives dès cette période charnière de leur développement. **L'accès à des services éducatifs de qualité en petite enfance constitue, selon eux, et selon bon nombre d'experts, un investissement dont les retombées sont collectives : ce sont à la fois les enfants, les parents et la société dans son ensemble qui en bénéficient et prospèrent davantage.**

Reconnaître pleinement cette réalité implique un changement de regard : les SGEE ne sont pas en amont du système éducatif, ils en sont la première porte d'entrée.

“

« Tous les enfants devraient avoir le droit à la même éducation, même en petite enfance. »



Dans cette perspective, des SGEE universellement accessibles apparaissent comme un important levier de justice sociale en :

- favorisant l'égalité des chances dès le plus jeune âge;
- soutenant l'intégration des enfants issus de milieux vulnérables ou de l'immigration;
- contribuant à briser certains cycles de reproduction des inégalités.

« Un meilleur accès n'est pas seulement bon pour les parents, mais pour les enfants. »

”

Des retombées qui dépassent largement les familles

Au-delà des bénéfiques pour les enfants, les SGEE génèrent des retombées positives pour l'ensemble de la société, et ce, à court, à moyen et à long terme.

Ils permettent notamment :

- une plus grande participation des parents, en particulier des mères, au marché du travail;
- une meilleure conciliation famille-travail-études;
- des gains économiques à moyen et à long terme;
- une société plus équitable et inclusive. ²¹

Investir dans le réseau des SGEE ne constitue pas une dépense, mais bien un investissement structurant, dont les retombées sont multiples et durables.

« Investir en petite enfance, c'est payant pour la société. »

”



NOS PROPOSITIONS ISSUES DES VOIX DES PARENTS

Pour qu'avoir accès à des SGEE de qualité ne soit plus considéré comme « un luxe » ou « une chance », pour reprendre les mots d'un parent participant, **il est urgent d'investir dans notre réseau et de considérer celui-ci comme un réel projet de société, notre fameux modèle québécois.** Il est indispensable d'en faire un **modèle structurant et durable**, dont le maintien et le développement ne seront plus impactés par les changements de gouvernement et les aléas de financement qui les accompagnent. **Il est temps d'aller au bout des ambitions qui ont donné naissance au réseau afin qu'il puisse pleinement favoriser les valeurs sociales qui le sous-tendent, soit l'égalité des chances et l'égalité des genres.**

Cela implique certains leviers, dont les suivants :

- Reconnaître officiellement le rôle éducatif des SGEE, au même titre que le système scolaire;
- Assurer le financement pérenne et suffisant pour un réseau accessible et de qualité, indépendamment des cycles politiques;
- Considérer les dépenses liées à la petite enfance comme des investissements sociétaux;
- Garantir un développement cohérent, planifié, équitable et inclusif du réseau;
- Valoriser pleinement les personnes qui en sont les piliers et reconnaître concrètement l'importance de leur rôle.

L'objectif est clair : faire en sorte que l'accès à des SGEE de qualité et subventionnés ne relève plus de la chance, mais bien d'un droit ainsi que d'un choix et d'un engagement collectifs, assumés et forts.

« Le milieu des SGEE a besoin d'amour! »

CONDITIONS DE SUCCÈS

La portée des recommandations formulées dans ce livre blanc appelle une transformation durable de la manière dont le Québec planifie et développe son réseau de SGEE. Pour produire des résultats concrets dans la vie des familles, leur mise en œuvre devra reposer sur certaines conditions essentielles de succès.

Une volonté politique claire et assumée

La réussite de ces recommandations exige un leadership gouvernemental fort et constant. Les enjeux soulevés – accès, équité, qualité, conciliation famille-travail-études, participation économique des femmes, inclusion – sont structurants pour l’avenir du Québec et doivent donc être portés comme des priorités gouvernementales durables, au-delà des cycles politiques.

Une vision centrée sur les besoins réels des familles

Le succès passera par un changement de perspective : on ne doit plus planifier le réseau selon l’offre à créer, mais selon les réalités vécues par les familles et leurs besoins.

Le gouvernement doit dépasser une lecture strictement quantitative de la complétion du réseau. Un réseau ne peut être considéré comme en équilibre uniquement parce qu’un certain pourcentage de places a été atteint. L’évaluation du réseau devrait intégrer la capacité réelle d’obtenir une place au moment requis, la compatibilité avec la réalité familiale, la possibilité de choisir le milieu que l’on souhaite, la qualité éducative, la satisfaction des familles, les réalités autochtones, les besoins liés à la santé ou à une situation de handicap, etc.

Une reconnaissance officielle du trou de service comme un enjeu public

Tant que la période sans place sera perçue comme un aléa privé à gérer par les parents, les réponses demeureront ponctuelles, fragmentées et insuffisantes. Le gouvernement doit reconnaître que la période entre la fin du congé parental et l’accès à une place en SGEE ne relève pas d’un problème d’organisation familiale, mais qu’il s’agit d’un angle mort des politiques publiques actuelles. Il doit en mesurer l’ampleur et en assumer la responsabilité.

Une gouvernance interministérielle forte

Les enjeux liés aux SGEE ne relèvent pas uniquement du ministère de la Famille. Ils touchent également l'emploi, l'éducation, l'immigration, la condition féminine, la santé et les services sociaux, le développement régional, les finances.

Présentement, le RQAP, les SGEE, l'emploi et les études relèvent de logiques administratives distinctes. Une mise en œuvre efficace exigera donc une réelle gouvernance transversale.

Sans coordination forte entre ces acteurs, des objectifs partagés et une reddition de comptes transversale, les politiques risquent de continuer à fonctionner en silo et les familles continueront d'absorber les incohérences du système.

Des investissements prévisibles et à la hauteur des ambitions

L'atteinte des objectifs nécessitera des investissements publics soutenus : création de places, soutien aux milieux, amélioration de la qualité, accompagnement des familles, solutions innovantes, outils numériques, etc.

Au-delà des montants annoncés, la prévisibilité des financements sera déterminante afin de permettre une planification à long terme, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, la mobilisation des partenaires et la réalisation de projets structurants.

Une approche territoriale souple et différenciée

Les besoins d'une famille à Montréal, en Gaspésie, dans le Nord-du-Québec ou en banlieue ne sont pas identiques. Une mise en œuvre efficace exigera des solutions modulées selon les réalités locales, une planification fine par territoire, la valorisation d'initiatives de proximité, des partenariats avec les municipalités, les organismes communautaires et les acteurs locaux.

La mobilisation des partenaires du réseau

Le succès ne reposera pas uniquement sur l'État. Il dépendra aussi de la collaboration active des acteurs du réseau des SGEE, du marché du travail, du milieu communautaire, des réseaux de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation, des municipalités et des parents eux-mêmes. La capacité à coconstruire les solutions sera un facteur clé de réussite.

Une stratégie ambitieuse de main-d'oeuvre

Aucune transformation du réseau ne sera possible sans personnel qualifié, valorisé et en nombre suffisant. L'accessibilité et la qualité du réseau reposent directement sur sa capacité à prendre soin de celles et ceux qui y travaillent.

Une attention explicite à l'égalité des genres

Les dysfonctionnements du réseau ont des conséquences disproportionnées sur les mères : charge mentale, ralentissement de carrière, perte de revenus, retrait du marché du travail, etc.

Toute réforme devrait donc intégrer une analyse différenciée selon les sexes (ADS+), des indicateurs genrés, un suivi des impacts sur les revenus et les trajectoires économiques, et viser explicitement la réduction de ces inégalités.

Une culture de transparence, d'évaluation et d'amélioration continue

Le succès exige de mesurer ce qui compte réellement pour les familles, au-delà du simple nombre de places créées. Le gouvernement doit s'assurer de faire une évaluation continue de l'atteinte des objectifs, puis ajuster en cours de route ce qui ne fonctionne pas. Les indicateurs à suivre sont, par exemple, le niveau de compréhension du système, le moment de l'inscription, la satisfaction des utilisateurs, la discussion autour des obstacles persistants, l'évaluation des écarts potentiels entre différents groupes, les délais réels d'accès, les impacts sur l'emploi, etc.

Une écoute continue des parents

Les parents ne doivent pas seulement être consultés en amont. Ils doivent demeurer au cœur de l'évolution du réseau. Leur expérience constitue une expertise indispensable et pourrait être partagée grâce à des mécanismes de consultation continue, des espaces de rétroaction, des comités consultatifs ou encore la participation parentale dans la gouvernance même du réseau.

Participation citoyenne et avenir des SGEE

La plupart (88 %) des parents ayant répondu au questionnaire en ligne démontrent leur désir d'être davantage associés aux réflexions sur l'avenir des SGEE.

Une large majorité (73 %) se dit favorable à des consultations régulières, notamment sous forme de questionnaires en ligne. D'autres modes de participation suscitent aussi de l'intérêt, comme des petits groupes de discussion (34 %) ou des assemblées de quartier et cafés-rencontres (30 %).

Une approche proactive de diffusion de l'information

Le gouvernement doit reconnaître que l'accès à l'information ne peut dépendre uniquement de la débrouillardise des parents ou du bouche à oreille et qu'il s'agit d'une responsabilité gouvernementale. Cela implique un leadership ministériel clair ainsi qu'une responsabilité définie.

Le gouvernement doit s'assurer de se poser les bonnes questions. Pour cela, les outils d'information ne doivent pas être pensés selon une logique administrative, mais doivent plutôt être coconstruits avec des parents de réalités diverses.

Sans ces conditions, les efforts risquent de demeurer fragmentés, inégaux et/ou peu efficaces.

Autrement dit, informer efficacement ne consiste pas seulement à rendre l'information disponible : il faut s'assurer qu'elle rejoint réellement les familles au bon moment, dans le bon format et par les bons canaux.

Construire un réseau universellement accessible et centré sur les besoins des familles exige donc un changement de paradigme : passer d'une logique de gestion des places à une logique de réponse aux besoins humains, familiaux et sociaux que ces places sont censées servir.

CONCLUSION

Les enjeux d'accessibilité à des SGEE de qualité qui répondent réellement aux besoins des familles sont vraisemblablement toujours bien réels. Il y a cinq ans, Ma place au travail est née dans l'urgence, principalement ressentie par les mères, de mettre en lumière ces enjeux et leurs impacts sur les familles québécoises. Le mouvement, porté par un élan citoyen spontané, a tenté avec conviction d'influencer nos politiques publiques, par la mobilisation de la population, la représentation politique, l'information aux parents et plus encore.

Aujourd'hui, face aux préoccupations persistantes des familles, le présent livre blanc confirme que le réseau des SGEE ne s'est toujours pas développé à son plein potentiel. Ce modèle québécois qui nous a amené fierté et renommée, ce programme social que représentent nos SGEE subventionnés, qui est pourtant capable de grandes choses grâce aux gens de cœur, de convictions et de compétences qui le portent à bout de bras, demeure en quelque sorte inachevé. **Sans les conditions nécessaires à son déploiement optimal, le réseau peine à remplir pleinement sa mission, ce qui entraîne des conséquences tangibles pour les enfants et les familles, mais aussi pour la société tout entière, et par-dessus tout pour les groupes sociaux les moins privilégiés.**

Les femmes et les personnes qui ont accouché demeurent les perdantes face à la parentalité. Plus encore, le fossé financier s'élargit au gré des identités qui se cumulent, pour les femmes et les personnes en situation de précarité, de handicap, racisées, immigrantes et autochtones. Au cours de la trajectoire économique typiquement expérimentée par plusieurs femmes et personnes ayant accouché, les impacts financiers liés aux problèmes d'accès aux SGEE viennent s'ajouter à d'autres phénomènes similaires durant la grossesse et la période post-natale. Résultat : une baisse de revenus et de capacité d'épargne qui se fera sentir jusqu'à la retraite. Il n'est pas surprenant d'apprendre que le revenu des hommes à la retraite est 30 % plus élevé que celui des femmes, et ce, depuis 1997. C'est ce qu'on nomme la pénalité à la maternité.²²

Dans ce contexte, Ma place au travail entend renforcer son engagement. L'organisation accordera désormais une place particulière, dans son plaidoyer, ses actions et son travail de sensibilisation, à ce phénomène encore peu reconnu, mais qui représente pourtant un frein majeur à l'égalité des genres. Nous continuerons aussi fièrement de défendre les intérêts des parents en matière de SGEE, avec les valeurs d'équité et d'inclusion comme moteur. **Parce qu'un réseau de SGEE universellement accessible, abordable, inclusif et de qualité n'est pas un luxe, il est un pilier essentiel d'une société plus juste, plus égalitaire et plus prospère.** À travers ce processus, les voix des familles doivent continuer d'être entendues par des mécanismes de consultation régulière, et demeurer les briques avec lesquelles construire ce réseau qui leur est destiné en premier lieu.

Quel gouvernement et quels partis politiques oseront devenir champions de nos services de garde éducatifs à l'enfance, et enfin déployer ce projet de société à la hauteur de ce que mérite la société québécoise? Le défi est maintenant lancé!

Une mission qui s'élargit

Au tournant de son cinquième anniversaire, Ma place au travail entamera une démarche de planification stratégique, notamment afin d'élargir sa mission. En continuant de porter les voix des familles en matière de SGEE et en consolidant sa perspective féministe intersectionnelle, l'organisation englobera désormais dans sa mission ce qui a trait à la pénalité à la maternité, afin d'encore mieux mettre en lumière les obstacles à l'égalité qui marquent le parcours des mères et des personnes qui accouchent, de la grossesse jusqu'à la retraite.

RÉFÉRENCES

L'évolution du réseau des SGEE

- 1 LALONDE-GRATON, M. (2002). *Des salles d'asile aux centre de la petite enfance. La petite histoire des services de garde au Québec*. Presses de l'Université du Québec. [En ligne](#)
- 2 MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. (1986). *Le plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine*. Gouvernement du Québec. Québec.
- 3 FORTIN, P., GODBOUT, L. et ST-CERNY, S. (2013). *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*. [En ligne](#)
- 4 DEMERS, M.-A. et RABEMANANJARA, J. (2016) Portrait historique des parents québécois sur le marché du travail. Préparé pour l'Institut de la statistique. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 5 LALONDE-GRATON, M. (2002). *Des salles d'asile aux centre de la petite enfance. La petite histoire des services de garde au Québec*. Presses de l'Université du Québec. [En ligne](#)
- 6 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES. (1972). *Normes de garderies de jour*. Gouvernement du Québec. Québec.
- 7 PITRE-ROBIN, C. (1982). *La situation des garderies au Québec en 1982*. Perception. Septembre/octobre 1982. Vol. 6, no 1
- 8 CONSEIL DE LA FAMILLE. (1993). *Les services de garde au Québec : un équilibre précaire*. Gouvernement du Québec. Québec.
- 9 LALONDE-GRATON, M. (2002). *Des salles d'asile aux centre de la petite enfance. La petite histoire des services de garde au Québec*. Presses de l'Université du Québec. [En ligne](#)
- 10 FORTIN, P. (2019). *Système de garde à l'enfance au Québec : un formidable effet de levier*, Premières en affaires. [En ligne](#).
- 11 FORTIN, P., GODBOUT, L. et ST-CERNY, S. (2013). *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*. [En ligne](#)
- 12 FORTIN, P., GODBOUT, L. et ST-CERNY, S. (2013). *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*. [En ligne](#)
- 13 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2021). *Grand chantier pour les familles. Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#)
- 14 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2021). *Grand chantier pour les familles. Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#)
- 15 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2026). *Tableau de bord - Données au 28 février 2026. Développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).

RÉFÉRENCES

L'évolution du réseau des SGEE (suite)

- 16 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec. [En ligne](#).
- 17 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 18 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 19 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 20 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2025). *Portrait de la main-d'oeuvre du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance 2024-2025*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 21 RADIO-CANADA. (2024). *Pénurie de main-d'oeuvre «inquiétante» dans les CPE*. [En ligne](#).
- 22 RADIO-CANADA. (2024). Les étudiantes désertent la formation d'éducatrice à la petite enfance. [En ligne](#).
- 23 BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. (2024). Rapport du Vérificateur général du Québec. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance. [En ligne](#).
- 24 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2025). Rapport annuel de gestion 2024-2025. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 25 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec. [En ligne](#).
- 26 FORTIN, P., GODBOUT, L. et ST-CERNY, S. (2013). L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux. [En ligne](#).
- 27 CONFERENCE BOARD DU CANADA. (2017). *Ready for Life: A Socio-Economic Analysis of Early Childhood Education and Care*. [En ligne](#).

RÉFÉRENCES

Contexte et objectifs de la consultation citoyenne

- 1 INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. (2025). Futur en chantier : des services de garde éducatifs à l'enfance pensés avec et pour les familles. Rapport du questionnaire en ligne. Présenté à Ma place au travail. [En ligne](#).
- 2 INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. (2026). Futur en chantier : des services de garde éducatifs à l'enfance pensés avec et pour les familles. Compte rendu des séances de discussion. Présenté à Ma place au travail. [En ligne](#).

Recommandations

- 1 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 2 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain. [En ligne](#).
- 3 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 4 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 5 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec. [En ligne](#).
- 6 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2026). *Tableau de bord - Données au 28 février 2026. Développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 7 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2025). *Règles de l'occupation pour l'exercice financier 2025-2026. Centres de la petite enfance et garderies subventionnées*. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 8 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain. [En ligne](#).
- 9 BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. (2024). *Rapport du Vérificateur général du Québec. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne](#).
- 10 BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. (2024). Rapport du Vérificateur général du Québec. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance. [En ligne](#).

RÉFÉRENCES

Recommandations (suite)

- 11 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain. [En ligne](#).
- 12 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain. [En ligne](#).
- 13 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain. [En ligne](#).
- 14 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 15 MA PLACE AU TRAVAIL (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).
- 16 BOUCHER, G. (2024). Réseau des services de garde éducatifs à l'enfance : un enjeu d'équité financière pour les familles. Pour l'Observatoire des tout-petits. [En ligne](#).
- 17 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2026). Tableau de bord - Données au 28 février 2026. Développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 18 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2025). Étude des crédits 2025-2026. Ministère de la Famille - Renseignements particuliers - Opposition officielle. Gouvernement du Québec. Québec. [En ligne](#).
- 19 MINISTÈRE DE LA FAMILLE. (2026). Statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. [En ligne](#).
- 20 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) et SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ). (2023). *Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain*. [En ligne](#).
- 21 BOUCHER, G. (2024). *Les services de garde éducatifs à l'enfance, source d'importantes retombées économiques*. Pour l'Observatoire des tout-petits. [En ligne](#).
- 22 CSO-ÉSAC, LIGNE D'ARRIVÉE ET CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. (2025). *Trajectoire économique des femmes*. Conçue dans le cadre du Sommet de l'économie sociale. [En ligne](#).